RAPPORT D'ACTIVITÉS 2025-2026

ARCHIDIOCÈSE DE LUXEMBOURG

ÉGLISE CATHOLIQUE
À LUXEMBOURG

Retrouvez-nous

www.cathol.lu

FSC

myclimate
shape our future

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2025-2026

ARCHIDIOCÈSE DE LUXEMBOURG

Table des matières

Table des matières 3

Avant-propos 5

Partie A : Moments clés 7

I. Archevêché de Luxembourg 9

1. Visites pastorales dans les doyennés 10
2. Formations du CFD 11
3. L'année 2025-2026 en images 12
4. 2026-2027 se profile… 30
5. Les chiffres clés de l'Archevêché 32

II. Fondation Sainte-Irmine 35

1. L'année en chiffres 36
2. L'actualité des projets 37
3. Les moments marquants de la Fondation 38
4. Le Fonds d'avenir, pour la deuxième année, porte du fruit 40
5. Travail en interne 40
6. Dons reçus en 2025 et investis dans les projets 40

Partie B : Chiffres 43

I. Comptes consolidés révisés pour l'exercice 2025 de l'Archevêché de Luxembourg 45

1. Rapport de l'Économe général 47
2. Rapport d'audit 50
3. Archevêché de Luxembourg – Comptes consolidés 2025 52
4. Notes aux comptes consolidés au 31 décembre 2025 55

II. Comptes annuels 2025 et notes aux comptes révisés de la Fondation Sainte-Irmine 65

1. Rapport d'audit 66
2. Fondation Sainte-Irmine – Comptes 2025 68
3. Annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2025 69

Avant-propos

« La paix soit avec vous tous » : les premiers mots du pape Léon XIV le jour de son élection continuent de résonner. Une paix pour laquelle nous prions sans cesse et qu'il appartient à chacun de vivre à son niveau. Pour notre Archidiocèse, unique au monde par la diversité des langues et des traditions qu'il abrite, la paix implique de construire sans relâche des ponts entre les communautés et les cultures, d'accueillir les nouvelles tout en vivifiant les anciennes, d'apprendre les uns des autres. Au cours de l'Octave 2026, la messe du Peuple de Dieu a été l'expression de la joie que nous sommes capables de vivre tous ensemble en paix.

Plusieurs événements ont marqué l'année pastorale 2025-2026. L'avènement au trône du Grand-Duc Guillaume a été l'occasion d'une messe solennelle avec Te Deum à la Cathédrale le 5 octobre 2025. Ferment d'unité, la Famille grand-ducale a montré une fois de plus à quel point elle est précieuse pour le pays. Quelques jours plus tard, Mgr Mathias Schiltz, vicaire général de longue date, nous a quittés. Avec lui, l'Église qui est au Luxembourg a perdu l'une des personnalités les plus marquantes de son histoire récente. Elle lui doit beaucoup et honore son souvenir avec gratitude et respect.

Dans le monde, mais pas du monde*, l'Église est synodale et donc toujours en mouvement. La formation continue des fidèles, confiée au Centre de formation diocésain Jean XXIII (CFD), soutient dans leur chemin de foi et de mission tous les fidèles engagés. C'est également le CFD qui a pris en main la mise en œuvre dans les différents conseils diocésains de la « conversation dans l'Esprit », outil de travail majeur de la synodalité. Une nouvelle équipe synodale a été nommée pour accompagner le processus synodal au sein de l'Archidiocèse et faire le lien avec les démarches définies par le Secrétariat général du Synode. Le Conseil pastoral diocésain continue sa consultation au niveau des doyennés et des paroisses pour soutenir les initiatives locales renforçant la dimension synodale dans la pratique pastorale. C'est dans ce cadre que nous avons effectué une visite dans tous les doyennés pour être à l'écoute des communautés. Ces premières rencontres constituent un début de réflexion qui se veut plus élargie et continue. Ainsi nous pourrons discerner ensemble dans quelle direction l'Église au Luxembourg devra s'orienter pour relever les défis de l'annonce de l'Évangile dans un contexte changeant.

Enfin nous ne pouvons terminer cet avant-propos sans évoquer l'intelligence artificielle. Objet de la première encyclique du pape Léon XIV, *Magnifica humanitas*, l'intelligence artificielle effraie les uns, fascine les autres. Notre Archidiocèse ne pouvait l'ignorer. Des formations et conférences ont été proposées par le CFD et la Luxembourg School of Religion & Society afin de découvrir et d'apprivoiser cet outil dans le contexte de la mission de l'Église et son influence sociétale.

* Jn 15, 19

Repères financiers 2025

Sur le plan financier, le Groupe consolidé « Archevêché » a clôturé l'exercice 2025 avec un bénéfice de 2,37 millions d'euros, contre un déficit de 5,46 millions en 2024. Cette nette amélioration s'explique notamment par une hausse importante des produits d'exploitation, liée en particulier à une plus-value sur la vente de terrains constructibles ainsi qu'à un don exceptionnel reçu au cours de l'exercice. Les investissements nets, qui ont été intégralement autofinancés, se sont élevés à 3,72 millions d'euros, tandis que la somme des placements financiers et des liquidités est restée globalement stable. Au 31 décembre 2025, le total du bilan s'établissait à 180,4 millions d'euros, dont 145,8 millions de fonds propres. Pour 2026, une baisse des produits d'exploitation est attendue, certains éléments ayant contribué au résultat 2025 présentant un caractère non récurrent.

Jean-Claude Cardinal HOLLERICH
Archevêque de Luxembourg

Leo WAGENER
Évêque auxiliaire Vicaire général

Patrick MULLER
Vicaire général

Partie A : Moments clés

I. Archevêché de Luxembourg

1. Visites pastorales dans les doyennés

Le Synode sur la Synodalité est entré dans sa phase de mise en œuvre

De juin 2025 à décembre 2026, la phase de mise en œuvre du Synode sur la Synodalité se poursuit dans les Églises particulières partout dans le monde.

Au Luxembourg, dès le 17 septembre 2025, le cardinal Jean-Claude Hollerich a constitué une nouvelle Équipe synodale diocésaine, dont la coordination a été confiée à Renée Schmit, déléguée épiscopale. Cette Équipe accompagne la mise en œuvre du Synode et sera active ensuite pendant les Assemblées d'évaluation jusqu'en décembre 2028.

Pour venir à la rencontre de ceux qui s'engagent pour l'Église, prêtres et laïcs, salariés et bénévoles, le Cardinal, accompagné de membres de l'Équipe synodale, et du Conseil pastoral diocésain, s'est déplacé dans tout l'Archidiocèse. Du 26 janvier au 23 mars 2026, les visites pastorales se sont succédé, avec une question centrale : « Dans quels domaines la Synodalité est-elle déjà bien implémentée dans le doyenné et où est-elle à développer davantage ? » Chaque doyenné a répondu à sa manière à la question.

Au lendemain de ces visites pastorales, en la solennité de Notre-Dame Consolatrice des affligés, Mgr Hollerich a signé une lettre épiscopale intitulée : « Un pas de plus sur le chemin de la Synodalité – Quand l'Esprit-Saint intervient ». Dans ce texte, le Cardinal relève que « le Synode sur la Synodalité a tracé non seulement la voie d'une compréhension renouvelée de l'Église dans ses processus, mais il a aussi expérimenté une méthode d'écoute, de consultation et de discernement que nous voulons faire

connaître au niveau diocésain pour avancer sur le chemin d'une Église missionnaire. » Cette méthode, c'est la Conversation dans l'Esprit, dont la pratique a été encouragée par le Centre de formation diocésain dès février 2024. Depuis cette date, les propositions de formation ont été nombreuses. Au cours de l'année pastorale 2025-2026, l'Archevêque de Luxembourg a souhaité que tous les membres des instances consultatives diocésaines participent à une initiation à la Conversation dans l'Esprit « pour expérimenter celle-ci en groupe et en vue de l'intégrer au niveau du travail pastoral concret. »

2. Formations du CFD

« Vers une Église qui se laisse conduire par l'Esprit-Saint », les formations du CFD en 2025-2026

Créé en octobre 2020, le Centre de formation diocésain Jean XXIII s'adresse à tous : aux prêtres et diacres, collaborateurs et collaboratrices en catéchèse ou pastorale, aux bénévoles, engagés et intéressés au développement de la foi chrétienne. Son programme de formation varié permet à chacun de faire fructifier ses talents. L'équipe du CFD le souligne : « une Église en transformation a besoin plus que jamais de lieux de communion, de la bienveillance participative et de l'envie de transmettre la Bonne Nouvelle. Encordés, nous irons plus loin. Unis au Christ, nous devenons un signe de communion pour d'autres. »

En 2025-2026, la formation continue a bénéficié, notamment, des interventions du Dr Otto Neubauer, sur la mission, de Mgr Felix Genn, évêque émérite de Münster, sur la spiritualité d'une Église missionnaire, du Dr Jan Loffeld, sur la disparition de Dieu de la société, d'Isabelle Le Bourgeois, autour de la notion de l'irréparé…

Parmi les nombreuses propositions, soulignons encore l'accent mis sur la conversation dans l'Esprit, le grand travail sur l'Intelligence Artificielle, que le pape Léon XIV nous appelle à prendre en main, mais aussi l'organisation d'une « Montée vers Pâques » stimulante spirituellement, une excursion à Karlsruhe pour un spectacle de Noël, au China-Zentrum de Bonn.

3. L'année 2025-2026 en images

11 septembre 2025

Le pèlerinage diocésain à Banneux était cette année organisé par le doyenné Zentrum pour près de 500 pèlerins.

24 septembre 2025
Rentrée pastorale organisée par le CFD

À l'invitation du cardinal Jean-Claude Hollerich, la rentrée pastorale de l'année 2025-2026 s'est tenue au Centre Jean XXIII sur le thème « Pour une Église missionnaire ». Après un moment de recueillement, le cardinal Hollerich a souhaité la bienvenue. L'orateur principal, invité par le Centre de formation diocésain (CFD), était le théologien Otto Neubauer, de l'Académie viennoise pour le dialogue et l'évangélisation. Fort de son expérience dans l'accompagnement des diocèses, paroisses, mouvements et communautés sur le thème de la mission, l'orateur a su enthousiasmer l'auditoire, même s'il n'a pas décrit la mission comme une réussite et n'a pas donné de recettes toutes faites. Avec sa collaboratrice Maja Schanovsky, ils ont témoigné d'approches missionnaires concrètes et ont ouvert un espace de discussion.

Outre la réunion du matin, destinée aux permanents, une soirée de rencontre avec Otto Neubauer a également été organisée le 25 septembre à la Fondation Arend-Fixmer à Medernach pour toutes les personnes intéressées issues des paroisses et des mouvements.

27 septembre 2025

Les jeunes catholiques du Luxembourg se sont retrouvés à l'église de Bonnevoie : « on est toujours heureux d'aller à l'église ! »

5 octobre 2025 – 23 juin 2026

Avènement au trône du Grand-Duc Guillaume et première fête nationale

À la demande expresse de la famille grand-ducale, une messe a été célébrée le 5 octobre 2025 à la cathédrale Notre-Dame de Luxembourg par le cardinal Jean-Claude Hollerich dans le cadre de l'avènement au trône du Grand-Duc Guillaume. Le Te Deum traditionnel a été chanté à l'issue de la célébration. Autorités civiles et religieuses, famille et fidèles étaient réunis pour confier le règne qui commence, prier pour le Pays, pour l'Europe, pour les victimes de guerre, pour la défense de la vie et de l'environnement.

Monseigneur Hollerich, dans son homélie, a remarqué que le Grand-Duc s'applique à créer des ponts, à faire des liens, entre populations de langue différente comme entre générations. Le 23 juin 2026, le Te Deum de la première Fête nationale de Guillaume en tant que Grand-Duc a permis de rendre grâce pour les premiers mois de règne. Comme l'a dit le Cardinal en octobre : « la dynastie grand-ducale est un signe d'espérance pour tout un peuple, une source d'espoir pour aller ensemble, habitant ou travaillant au Luxembourg, vers l'avenir. »

10 octobre 2025 et 20 février 2026

Le Votum solemne permet, deux fois par an, de renouveler la consécration à Notre-Dame Consolatrice des affligés de la Ville de Luxembourg et du Pays.

11 octobre 2025

La commission diocésaine Fra an der Kierch a réuni une quarantaine de participantes pour une matinée autour de cinq femmes, signes d'Espérance pour l'Église.

11 octobre 2025

Première représentation de Moïse, prince d'Égypte, par la Compagnie Carlo Acutis

« Dieu ne nous oublie jamais », telle pourrait être la morale du spectacle Moïse, prince d'Égypte, proposé par la Compagnie Carlo Acutis. Organisé par le père Diego de Lima, aumônier de la Pastorale des Jeunes et fondateur de la Compagnie, il se déploie en onze tableaux relatant tout un pan d'histoire biblique. « Ce soir, vous avez vraiment proclamé l'Évangile, vous avez réussi à toucher les cœurs, vous avez annoncé le Christ avec vos corps qui dansent, qui chantent », parmi les spectateurs, le cardinal Jean-Claude Hollerich, archevêque de Luxembourg, n'a pas caché son admiration, à la fin de la représentation.

Au moment de saluer, le père Diego a rendu grâce : « Ce soir je rends grâce à Dieu, le metteur en scène de nos vies. Je suis heureux de pouvoir travailler avec les jeunes formidables de notre diocèse. (...). Il y a trois ans nous étions quatre, aujourd'hui nous sommes presque cinquante ! »

Le spectacle a été présenté dans tout le diocèse tout au long de l'année scolaire et est parti en tournée au Portugal en février 2026.

18 octobre 2025

Ordination diaconale de Cedric Latz

L'église Marie Reine de la Paix à Bonnevoie a accueilli une foule nombreuse et priante à l'occasion de l'ordination diaconale de Cedric Latz. Dans son homélie, le cardinal Hollerich a invité Cedric à vivre son ministère « au plus près des pauvres » et a rappelé que le diaconat est avant tout un service humble et fraternel, enraciné dans l'Évangile.

14. Oktober 2025

Zum Tod von Chanoine Mathias Schiltz
Dank und Würdigung

Der langjährige Generalvikar der Erzdiözese Luxemburg Mathias Schiltz ist heute im Alter von 92 Jahren in seiner Wohnung verstorben. Mathias Schiltz, am 1. Mai 1933 in Luxemburg geboren, hat das kirchliche Geschehen in Luxemburg während seiner langen Amtszeit zunächst als Bistumssekretär, Richter am Offizialat und Bistumskanzler, insbesondere aber als Generalvikar unter den Bischöfen Jean Hengen und Fernand Franck (1977-2011) maßgeblich beeinflusst und mitgeprägt. In einer ersten Reaktion spricht Kardinal Jean-Claude Hollerich, der zurzeit im Ausland ist, den Angehörigen des verstorbenen Geistlichen sein Beileid aus und dankt dem emeritierten Domherrn Mathias Schiltz für sein unermüdliches Wirken in seinen jeweiligen verantwortungsvollen Funktionen.

Bereits in den siebziger Jahren war Mathias Schiltz einer der Hauptprotagonisten der IV. Luxemburger Diözesansynode. Der theologisch versierte und sprachgewaltige Geistliche zeichnete sich stets durch profund recherchierte und wohl formulierte Beiträge aus, in denen er eine große Offenheit gegenüber Vertretern anderer Weltanschauungen, Konfessionen und Meinungen zeigte. In seiner Zeit als Generalvikar pflegte er einerseits den Kontakt und das gesellige Zusammensein mit Priestern und förderte andererseits die kirchlichen Ämter für Laien, insbesondere für Frauen. Die Gründung zahlreicher diözesaner Dienststellen (für Ehevorbereitung und Familienpastoral, Ausländerseelsorge, Seelsorge in der Arbeiterwelt usw.) war sein Verdienst. Für die bilateralen Beziehungen zu den staatlichen Instanzen, die 1997/98 in den Abschluss von Konventionen mit der Regierung mündeten, setzte er sich entscheidend ein. Einen guten Draht unterhielt er zu den Religionslehrern und zu Entscheidungsträgern in Politik und Gesellschaft. Für die organisatorische und inhaltliche Ausrichtung des Papstbesuches von 1985 trug er zusammen mit Mil Majerus die Verantwortung. Während mehreren Jahrzehnten stand Mathias Schiltz an der Spitze des Verwaltungsrates der Mediengruppe Saint-Paul. Auch war er Gründungsmitglied und bis 2022 Präsident, seither Ehrenpräsident, der im marianischen Jubiläumsjahr 1978 entstandenen Vereinigung „Tricentenaire" für Menschen mit Behinderung. Er unterhielt zudem freundschaftliche Beziehungen zu den Vertretern der anderen christlichen Konfessionen, vornehmlich zu den verschiedenen Kirchen der Orthodoxie.

Chanoine Mathias Schiltz war nicht ideologiegebunden, sondern ein diskussionsfreudiger Intellektueller, der zu kirchenrelevanten und gesellschaftlichen Fragen Stellung bezog und sich sowohl für strukturelle wie auch pastorale Reformen in der Kirche aussprach.

Mit ihm verliert die Kirche in Luxemburg eine ihrer prägendsten Persönlichkeiten in der jüngsten Vergangenheit.

Mitgeteilt vom erzbischöflichen Ordinariat

3 novembre 2025

Messe de commémoration des évêques, chanoines, prêtres et diacres défunts, célébrée par Mgr Leo Wagener, évêque auxiliaire, à la crypte de la cathédrale.

15 au 18 novembre 2025

Autour de la fête de saint Odon, le 18 novembre, le village de Stolzembourg devient le centre du chant grégorien avec le festival Odo sonoritas.

23 au 27 novembre 2025

Voyage de Monseigneur Leo Wagener au Cap-Vert

À l'invitation du cardinal Arlindo Gomes Furtado, Mgr Leo Wagener, évêque auxiliaire de l'archidiocèse de Luxembourg, a effectué un voyage pastoral au Cap-Vert du 23 au 27 novembre 2025, dans le cadre du Jubilé de la diaspora capverdienne, célébration internationale marquant les 500 ans du diocèse de Santiago du Cap-Vert.

Cette visite a permis d'approfondir les liens entre la communauté capverdienne vivant au Luxembourg et le diocèse de Santiago, berceau du catholicisme au Cap-Vert. Mgr Wagener a en particulier participé à la Fête de Sainte-Catherine, le 25 novembre, l'une des célébrations les plus significatives du calendrier ecclésial capverdien.

Au cours de l'année jubilaire 2025, plusieurs célébrations internationales ont marqué le chemin de la diaspora capverdienne, notamment à Paris, Marseille et Rome, où les délégations ont participé au Jubilé des migrants et ont été reçues en audience par le pape Léon XIV. Ces étapes ont contribué à renforcer l'unité, la visibilité et la vitalité de cette diaspora à travers le monde.

10 décembre 2025

La formation continue organisée par le CFD rythme l'année

Après le 26 novembre, avec le père jésuite Marcel Rémon, sur la Doctrine sociale de l'Église, la matinée du 10 décembre a interrogé : Dieu a-t-il fait son temps ? L'invité était le Dr. Jan Loffeld, prêtre et professeur de théologie pratique à la Tilburg School of Catholic Theology à Utrecht.

13 décembre 2025

Béatification des « martyrs de l'apostolat »

À Notre-Dame de Paris, le cardinal Jean-Claude Hollerich a présidé la messe de béatification de 50 martyrs français du nazisme, les « martyrs de l'apostolat ». Le choix par le Pape d'un légat luxembourgeois et la présence d'évêques allemands ont donné à la célébration une forte puissance symbolique.

13 décembre 2025

« Redécouvrir Noël » à Karlsruhe, spectacle musical racontant l'histoire de Noël à travers le théâtre, la musique live, le cinéma, la danse et l'acrobatie.

14 décembre 2025

La section de Remich des Fraen a Mammen a fêté son 70e anniversaire.

17 décembre 2025

Après une année de discernement, la propédeutique, Yves Peters a été admis au Grand Séminaire de Luxembourg.

26 décembre 2025

Comme chaque année, le cardinal Jean-Claude Hollerich a célébré une messe de Noël à la prison de Schrassig.

28 décembre 2025

Clôture de l'année jubilaire

Pour l'Église universelle, 2025 a été l'année du Jubilé « Pèlerins d'Espérance ». Tout au long de l'année, des pèlerinages à Rome ont été organisés par le diocèse : pour le jubilé des prêtres en juin, pour celui des jeunes en juillet, pour celui des équipes synodales en octobre, pour celui des pauvres en novembre…

L'Année jubilaire s'est terminée à Luxembourg le dimanche 28 décembre 2025, en la fête de la Sainte Famille. Le cardinal Jean-Claude Hollerich, archevêque de Luxembourg, a rappelé les points culminants du Jubilé. « Comme un seul peuple, nous avons fait monter vers Dieu notre louange, notre action de grâce et notre supplication, en nous joignant à ceux qui, souvent, n'ont plus de voix devant les hommes mais que le Père entend et reconnaît comme des enfants bien-aimés : les malades, les personnes âgées, les prisonniers et les pauvres. »

18 janvier 2026

Au revoir, sœur Perpétua

Après 17 ans au Luxembourg, sœur Perpétua, de la Congrégation des Servantes de Notre-Dame de Fátima, est retournée au Portugal. « J'ai beaucoup grandi au contact des gens, j'ai une vision différente du monde et aussi une vision de l'Église bien plus large », a-t-elle confié avant la messe d'action de grâce célébrée par le cardinal Jean-Claude Hollerich.

21 janvier 2026

Matinée pastorale avec Isabelle Le Bourgeois, invitée par le Centre de Formation Diocésain sur le thème « Vivre avec l'irréparé, un chemin d'espérance. »

23 janvier 2026

Construire la paix

Journée « Construire la paix en Europe : Quel rôle pour la pensée sociale catholique et les valeurs universelles ? », organisée par la Fondation pontificale Centesimus Annus Pro-Pontifice et la Commission des Conférences épiscopales de l'Union européenne (COMECE), en partenariat avec la Luxembourg School of Religion & Society (LSRS).

24 janvier 2026

Journée des confirmands : « Témoigner de sa foi est quelque chose de normal pour un chrétien »

103 jeunes qui se préparent à être confirmés se sont retrouvés pour une journée organisée par LuxYouth, la pastorale des jeunes du diocèse. Venus de tout le pays et de toutes les communautés, ils ont été accueillis à l'école Sainte-Sophie par Maddalena, Carolina, l'abbé Diego de Lima et des jeunes déjà confirmés, venus pour aider.

Le cardinal Jean-Claude Hollerich a évoqué avec eux sa vie et la nécessité, pour un chrétien, de témoigner de sa foi. Les questions étaient nombreuses au cours de plus d'une heure de conversation sans filtre, avant la célébration de la messe.

L'après-midi s'est poursuivie par des ateliers : décoration de bougies, sport en équipes ou témoignages. Un jeune confirmé l'année dernière explique : « Je veux parler aux jeunes des moments forts de ma vie avec Dieu, quand je prie dans l'intimité de ma chambre, quand je suis en famille, à l'école, au sport ou avec des amis dans la rue… C'est mon expérience de l'Église que je viens partager. »

26 janvier 2026

Célébration œcuménique à l'occasion de la semaine de prière pour l'unité des chrétiens dans l'église de Hollerich.

29 janvier 2026

Apprivoiser l'Intelligence Artificielle pour mieux servir

Une vingtaine de collaborateurs de l'archidiocèse de Luxembourg a rejoint ses homologues belges à Louvain-la-Neuve, pour tenter de mieux comprendre les enjeux, les défis, l'utilité et les risques de l'Intelligence Artificielle générative.

La journée pastorale interdiocésaine était coorganisée par les diocèses francophones de Belgique et le Centre de Formation Diocésain. Formation intense, qui a alterné sessions plénières, avec les interventions du professeur Stipe Odak, de l'UCLouvain, et du professeur Pierre Giorgini, de l'UC Lille, et ateliers pratiques en petits groupes.

Conclusion : l'IA générative peut traduire, résumer ou expliquer un concept en termes simples, ou encore stimuler une réflexion en se faisant l'avocat du diable. Mais c'est une épée à double tranchant. Il s'agit bien d'une machine qui n'a aucune notion intrinsèque de vérité.

Avant de remonter dans le car pour Luxembourg, la messe a été célébrée par Monseigneur Leo Wagener dans la chapelle du couvent dominicain « Fra Angelico ».

2 au 5 février 2026

Pèlerinage en Terre sainte

Le cardinal Jean-Claude Hollerich s'est rendu en pèlerinage en Terre sainte au début du mois de février. L'occasion était exceptionnelle : le mardi 3 février, dans la co-cathédrale du Patriarcat Latin de Jérusalem, le chanoine Claude Bache s'est vu remettre solennellement les insignes de chanoine honoraire de la basilique du Saint-Sépulcre, des mains du cardinal Pierbattista Pizzaballa, patriarche latin de Jérusalem. Cet honneur, conféré pour la première fois à un ecclésiastique luxembourgeois, récompense le travail remarquable accompli depuis des années au service de la Terre sainte. Le déplacement a été l'occasion de visiter plusieurs projets humanitaires soutenus par l'Archidiocèse.

Quelques jours après le retour à Luxembourg, le 28 février 2026, la guerre a éclaté entre l'Iran d'une part, Israël et les États-Unis d'autre part. Les responsables religieux ne cessent depuis d'alerter sur la situation dramatique des chrétiens sur place : ils étaient 9 % de la population en 1922, 1,9 % en 2025, et certains estiment qu'ils ne sont pas plus de 1 % aujourd'hui.

13 février 2026

Ouvrir sa porte, ouvrir son cœur.
À l'église de Bonnevoie, temps de prière pour les sans-abris décédés dans l'année.

14 février 2026

Le 85e anniversaire du martyre de saint Maximilien Kolbe a été célébré à Diekirch par les Missionnaires de l'Immaculée Père Kolbe, avec le cardinal Jean-Claude Hollerich.

23 février 2026

Visite du cardinal Bechara Boutros Raï, patriarche maronite d'Antioche

L'Église maronite est une Église catholique orientale, en parfaite communion avec Rome. Le chef de cette Église, le cardinal Bechara Boutros Raï, porte le titre de patriarche maronite d'Antioche. En visite au Luxembourg le 23 février, il a rencontré la communauté maronite, principalement libanaise, qui est nombreuse et dynamique dans l'Archidiocèse. Dans l'après-midi, en compagnie de Monseigneur Gemayel, évêque de l'éparchie maronite de France (équivalente du diocèse) et de Monseigneur Elie Akouri, qui sera désormais le prêtre de référence de la communauté maronite au Luxembourg, il est allé visiter l'église Saint-Martin de Weimerskirch.

En fin de journée, une messe en rite maronite et en langues syriaque et arabe a été célébrée par le Patriarche à la cathédrale. Au début de son homélie, le cardinal Bechara Boutros Raï a exprimé sa profonde reconnaissance au cardinal Jean-Claude Hollerich.

25 février 2026

Entrée en Carême avec Mgr Genn

La synodalité, c'est le défi de se laisser guider par l'Esprit de Dieu. C'est sur ce thème que s'est tenue la journée de spiritualité organisée par le Centre de Formation Diocésain pour les membres du diocèse le Mercredi des Cendres. Mgr Felix Genn, évêque émérite de Münster, a entraîné les participants sur le chemin de la synodalité.

13 mars 2026

Comme chaque année, les vendredis du temps du Carême sont l'occasion d'aller en pèlerinage aux pieds de la Vierge Noire, à Saint-Jean du Grund.

14 mars 2026

« Open the eyes of my heart » : messe des Jeunes à Wilwerdange.

25 mars 2026

Bienvenue à la communauté « Obra de Maria »

En la fête de l'Annonciation, le doyenné « Norden » a officiellement souhaité la bienvenue aux missionnaires de la communauté d'origine brésilienne « Obra de Maria » (en français, « Œuvre de Marie ») dans la paroisse Parc Our Saint-Nicolas. Bienvenue au père Carlos Unterrichter de Melo, au père Tarcio Araujo et aux deux laïcs, Paulo Everton et Elber Gabriel.

26 mars 2026

Risquer sa vie pour sauver celle de son prochain ? Conférence organisée par le CFD avec la Conférence Saint-Yves autour de la figure du colonel Arnaud Beltrame.

28 mars au 4 avril 2026

Montée vers Pâques

Pour la première fois cette année, le Centre de Formation Diocésain a proposé de vivre la Semaine sainte ensemble, avec une proposition différente pour chaque jour. Le samedi avant les Rameaux, le cardinal Jean-Claude Hollerich a donné une catéchèse sur l'entrée messianique du Christ à Jérusalem. Le dimanche des Rameaux a été l'occasion de découvrir la Fraternité de Tibériade. Le Lundi saint, une soirée mêlant prière et cinéma autour de saint Pier Giorgio Frassati était proposée.

Le Mercredi saint, une journée spirituelle a permis un moment de retraite à l'écoute de la Parole de Dieu, autour de deux textes : la multiplication des pains (Mt 14, 13-22) et la rencontre de Pierre avec Corneille (Ac 10, 1-11, 18). Cette préparation dans le cadre de la Montée vers Pâques s'est clôturée par la messe chrismale célébrée le même jour à 18 heures 30 à la cathédrale Notre-Dame de Luxembourg.

Le Vendredi saint, le traditionnel chemin de croix dans la Ville organisé par la Pastorale des jeunes a été largement suivi avant le point culminant de la semaine, la veillée pascale.

4 avril 2026

Baptêmes et confirmations dans la nuit de Pâques

Dans l'Archidiocèse, ils étaient 44 adultes à recevoir le baptême au cours de la veillée pascale. Vingt-six fidèles déjà baptisés ont également reçu le sacrement de la confirmation. « C'est une grande joie aujourd'hui parce qu'à travers vous nous voyons que Dieu est vivant ! » leur avait dit le cardinal Jean-Claude Hollerich au début du Carême.

11 avril 2026
Jubilé d'or chez les Franciscaines

Sœur Mathilde Wisthaler, sœur Irène Bock et sœur Thérèse Cheng étaient à l'honneur, ce samedi, chez les Franciscaines de la Miséricorde. Le cardinal Jean-Claude Hollerich a célébré une messe de jubilé d'or pour ces trois religieuses. Cinquante années données à Dieu et à l'Église, « grâce à vous l'Évangile a été annoncé au Luxembourg ! »

12 avril 2026
Proclamer la Divine Miséricorde

L'église Saint-Henri de Neudorf a été désignée comme « Centre spirituel de la Divine Miséricorde. » Le décret archiépiscopal précise sa mission : « proclamer sans relâche dans la joie et l'espérance la miséricorde du Dieu vivant par la célébration de la miséricorde, la propagation de la spiritualité de Sainte Faustine, le pardon des péchés et la pratique de bonnes œuvres. »

17 avril 2026
Sacrement de confirmation « à la scoute »

Le cardinal Jean-Claude Hollerich a eu la joie de confirmer huit jeunes préparés au sein du groupe « Spiri fir kids » des Lëtzebuerger Guiden a Scouten. La célébration a commencé dans la chapelle Notre-Dame des bois pour se poursuivre dans le Keltenhaus. « Le cadeau de Dieu pour vous aujourd'hui c'est l'Esprit-Saint, un esprit d'amour pour une vie nouvelle. »

25 avril au 10 mai 2026

Octave « Être humain ici et maintenant »

« Être humain ici et maintenant » : tel était le thème de l'Octave 2026, formulé par la prédicatrice et théologienne Marie-Christine Ries. Des personnes de tous âges – dans la diversité de leur condition humaine et avec leurs préoccupations propres – sont venues s'approcher de Notre-Dame Consolatrice des affligés, dans la prière. La cathédrale se veut alors un lieu d'accueil particulier, à l'image d'une tente ouverte où chacun trouve sa place. Les personnes âgées et les malades, celles qui ont des besoins spécifiques, ainsi que celles qui se trouvent plutôt en marge de l'Église sont particulièrement les bienvenues. C'est auprès de Marie qu'elles peuvent exprimer leurs demandes.

Ces dernières années, l'Octave a suscité un regain d'intérêt : la participation des jeunes au pèlerinage nocturne du premier samedi ne cesse d'augmenter, de même que le nombre des pèlerins à pied.

En raison des travaux de restauration de l'ancienne Bibliothèque nationale et dans la cour intérieure de la cathédrale, la tente des livres de l'ErwuesseBildung a trouvé un nouvel emplacement sur le Mäertchen, la Missionszelt a été installée à une entrée de la cathédrale et un point d'information à l'autre entrée, aux côtés d'un stand de livres de la librairie religieuse Allegria.

Parmi les souvenirs marquants, rappelons le succès de la messe du Peuple de Dieu, le premier dimanche de l'Octave, suivie d'un apéritif dans le jardin de la maison épiscopale. Cedric Latz et Leonardo Pulia ont été ordonnés prêtres lors de la solennité de la Consolatrice des affligés. Citons également, dans la cathédrale, une exposition consacrée à un pèlerin de l'Octave bien connu, Robert Schuman, des bénédictions d'enfants, plusieurs temps de prière pour les personnes fragiles, des moments pour chanter en chœur et d'autres pour se recueillir en silence.

Marie-Christine Ries, prédicatrice de l'Octave

Le cardinal Jean-Claude Hollerich, archevêque de Luxembourg, a de nouveau confié cette année la prédication à une femme, Marie-Christine Ries. Au service de l'Église depuis quarante ans, Marie-Christine a fondé ses méditations sur dix textes de l'Évangile, pour se fixer sur le Christ. Son choix du thème de l'Octave lui est venu très naturellement, comme elle l'a expliqué : « Nous sommes tous des personnes humaines, c'est ce qui nous unit. Si nous voulons partager notre foi nous devons déjà partager notre humanité. J'ai été très marquée par une phrase de Monseigneur Franz Kamphaus (1932-2004) qui disait 'Fais comme Dieu, deviens personne humaine'. »

14 mai 2026
Notre-Dame de Fatima à Wiltz

Le cardinal portugais Américo Aguiar a présidé le traditionnel pèlerinage de l'Ascension au sanctuaire dédié à Notre-Dame de Fatima à Wiltz. L'évènement réunit la communauté lusophone du Luxembourg lors de l'un des moments les plus marquants de l'année pour la dévotion mariale.

14 mai 2026
Le Landjugenddag a fêté ses 50 ans

Pour la 50e édition de la journée de la jeunesse rurale, l'association D'Landjungend Dikkrich, organisatrice cette année, avait tout prévu : des animations pour petits et grands, de la musique, des victuailles… La journée a commencé par l'essentiel : une messe, célébrée par le cardinal Jean-Claude Hollerich, dans l'ancien bâtiment du Lycée Classique de Diekirch.

25 au 28 mai 2026
Procession dansante à l'heure africaine à Echternach.

La procession dansante a été honorée cette année de la présence de dix-sept cardinaux et évêques du Conseil des Conférences épiscopales d'Europe (CCEE) et du Symposium des Conférences épiscopales d'Afrique et de Madagascar (SECAM), réunis à Luxembourg pour un séminaire. En effet, parce que la danse fait partie du patrimoine culturel africain, et que le Luxembourg est fier de la procession dansante d'Echternach, la date du séminaire a été choisie pour permettre aux prélats invités de découvrir cette tradition inscrite sur la liste du patrimoine immatériel de l'Unesco. Malgré les températures caniculaires, la seule procession dansante d'Europe a séduit tout le monde.

Le séminaire s'est ensuite déroulé autour du thème « Evangelisation and Synodality: Continental Pathways » (Évangélisation et synodalité : parcours continentaux). Les réunions de travail, centrées sur la phase d'implémentation du synode sur la synodalité, ont été introduites par Mgr Gintaras Grušas, archevêque de Vilnius (Lituanie), président du CCEE, et par le cardinal Fridolin Ambongo Besungu, o.f.m. Cap., archevêque de Kinshasa (Congo), président du SECAM.

30 mai 2026

Manifestation pour la vie
La fondation pour la Vie Naissante, qui a fêté ses 50 années d'existence en 2025, a organisé une manifestation, Lët'z stand up for Life, en opposition à l'inscription de l'avortement dans la Constitution.

2-7 juin 2026

Weekend des églises ouvertes au Luxembourg. 68 églises ouvertes au public, lieux de mémoire.

10 juin 2026

Excursion organisée par le Centre de formation diocésain au China-Zentrum à Bonn.

15 juin 2026

Le professeur Jean Greisch, nommé professeur honoraire à la Luxembourg School of Religion & Society.

En présence de nombreux anciens étudiants et amis, parmi lesquels le cardinal Jean-Marc Aveline, président de la Conférence des évêques de France et archevêque de Marseille, et Monseigneur Joseph-Marie Ndi-Okalla, évêque de Mbalmayo (Cameroun), le professeur Jean Greisch, prêtre de l'Archidiocèse, a prononcé sa leçon inaugurale en tant que professeur honoraire de la LSRS : « Un cœur qui parle au cœur et à la raison : relire John Henry Newman aujourd'hui. » Rappelons que le Pape Léon XIV a nommé Docteur de l'Église, en 2025 le cardinal John Henry Newman, converti au catholicisme en 1845.

Après de longues minutes d'applaudissements, le cardinal Jean-Claude Hollerich, Grand Chancelier de la LSRS, qui, jeune séminariste, avait été accueilli au séminaire par Jean Greisch, a nommé officiellement ce dernier « professeur honoraire », tout en précisant : « et cela signifie que c'est vous qui nous honorez ! »

18 juin 2026

« Trust at the Heart of Diversity – African Perspectives ».

Réfléchir à la question de la confiance tout en découvrant le Cameroun, pari réussi à la LSRS pour le Diversity Day. Philosophie, communication et théologie mais aussi musique et gastronomie, ont été mobilisés pour réfléchir ensemble à la question de la confiance.

22 juin 2026

Barbecue de la Pastorale des jeunes dans le jardin de la maison épiscopale, la veille de la Fête nationale.

5 juillet 2026

Monseigneur Franco Coppola, nonce apostolique en Belgique et au Luxembourg, a célébré une messe d'action de grâce pour le premier anniversaire du pontificat de Léon XIV.

6 juillet 2026

Conférence de Jean-Claude Juncker sur le Vénérable Robert Schuman à l'église de Howald.

20 au 25 juillet 2026

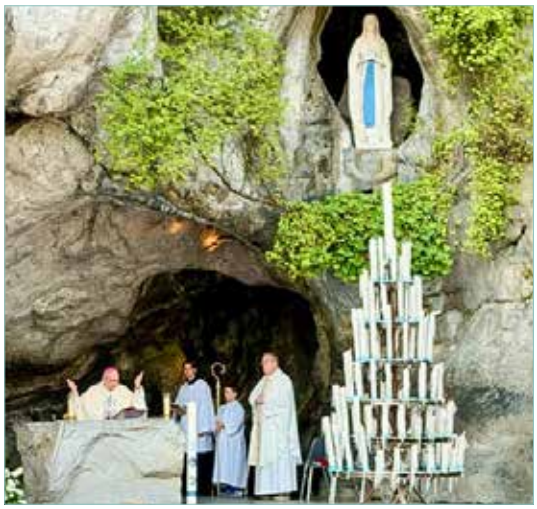

Pèlerinage à Lourdes, « Je te salue Comblée de grâce ».

1er juillet 2026

Un nouveau site Internet pour les Archives diocésaines : digital.dioezesanarchiv.lu.

Au début de l'été 2026, les Archives diocésaines ont présenté officiellement le nouveau pas (de géant) dans la mise en ligne des archives : plus de 300.000 fichiers sont désormais consultables sur le nouveau site digital.dioezesanarchiv.lu, portant à plus de 600.000 le nombre de documents numérisés accessibles au public. Les fonctionnalités de recherche, la présentation des documents et l'accès aux contenus ont également été améliorés.

À l'ère du numérique, la gestion des archives vit une profonde mutation, et les Archives du Diocèse sont à la pointe de la technologie. La préservation des documents conserve la même importance mais cette préservation physique se double d'une conservation numérique et d'une présentation qui les rend accessibles au plus grand nombre.

Dès 2003, les Archives diocésaines de l'archidiocèse de Luxembourg avaient lancé le chantier du numérique en mettant en ligne une partie de leurs fonds. L'objectif ? Faciliter la recherche pour le public. De 2011 à 2018, un considérable travail de numérisation a permis la présentation des registres de catholicité sur le site européen Matricula. En 2024, une nouvelle étape avait consisté en la mise en ligne sur leur propre site de 173.000 fichiers, biographies, inventaires…

Le fonds s'étend des chartes médiévales aux dossiers des années 1960 et est constamment enrichi, tant en ce qui concerne les documents numérisés disponibles que le nombre de documents accessibles au public. La présentation conviviale des contenus, les multiples possibilités de recherche et les nombreuses fonctionnalités permettent une navigation ciblée et une recherche structurée.

26 juillet au 9 août 2026

LuxYouth goes… Cambodge and Vietnam !

Le Cardinal Jean-Claude Hollerich a accompagné un groupe de jeunes en voyage en Asie du Sud-Est. Au cours de ces deux semaines organisées par la Pastorale des Jeunes de l'Archidiocèse (LuxYouth), les pèlerins ont pu découvrir le Cambodge et le Vietnam.

Le Cardinal avait prévenu avant le départ : le voyage n'est pas une escapade touristique ! Le pèlerinage implique aussi de découvrir la vie locale, la cuisine, les habitudes... et de se mettre au service. Au Cambodge, le groupe a ainsi pu aider à monter des fauteuils roulants.

Parmi les rencontres, notons les retrouvailles avec le père Will Conquer, des Missions Étrangères de Paris, qui avait donné une conférence au Luxembourg en juillet 2024, mais aussi les échanges avec Mgr Kike, «l'évêque des fauteuils roulants», préfet apostolique de la préfecture apostolique de Battambang. Au Vietnam, le groupe a été accueilli dans le diocèse des séminaristes vietnamiens du Luxembourg, François-Xavier et Pierre, et a pu rencontrer Mgr Joseph Do Manh Hung, évêque du diocèse.

4. 2026-2027 se profile...

Synode au niveau de l'Église universelle

Le processus synodal se poursuit dans l'Église catholique. La phase de consultation du Peuple de Dieu, aux niveaux local, national et continental, a permis aux évêques de nourrir leur travail de discernement au cours des deux sessions du Synode sur la Synodalité d'octobre 2023 et octobre 2024.

Le document final ayant été immédiatement adopté par le pape François, la phase de mise en œuvre a commencé en juin 2025 dans les Églises locales et se poursuivra jusqu'en décembre 2026. Le cardinal Jean-Claude Hollerich a constitué à cet effet une Équipe synodale diocésaine.

Au cours de l'année 2027, des assemblées d'évaluation doivent avoir lieu dans les diocèses, puis au niveau international. Des assemblées d'évaluation continentales sont prévues en 2028.

Formation à l'accompagnement spirituel, une proposition du Centre de formation diocésain d'octobre 2026 à juin 2028

Tout au long de l'histoire de l'Église, des femmes et des hommes ont pris en charge le service ecclésial de l'accompagnement spirituel.

La formation permettra un approfondissement biblique, spirituel et théologique à l'aide d'une pédagogie active et interactive et à partir de l'expérience personnelle. Elle alterne des temps de réflexion et de partage en groupe et en petits groupes ; des temps d'intériorisation personnelle et des temps d'exposés. Entre les sessions, il sera à prévoir du temps pour le travail personnel.

La formation s'adresse à des personnes - laïcs, religieuses, religieux, diacres, prêtres - ayant reçu ou allant recevoir une mission ecclésiale d'écoute et d'accompagnement spirituel des personnes en Église.

Elle se déroule sur deux ans, d'octobre 2026 à juin 2028, à un rythme de quatre week-ends par an, du vendredi 18h15 au dimanche 17h.

Renseignements : www.cfd.lu

Cours de philosophie et de théologie au Centre Jean XXIII

Vous vous demandez comment répondre de façon satisfaisante aux questions que vous vous posez sur la vie, le mal, le bonheur, la foi, Dieu... Vous êtes en recherche, vous cherchez des lieux où partager vos attentes et creuser votre propre démarche. Vous êtes croyant, vous voulez connaître et découvrir toujours plus la vie avec Dieu. Les cours et parcours de formation au Centre Jean XXIII s'adressent à vous !

Le CJ23 offre une formation en philosophie et en théologie en français : Sciences bibliques, théologie systématique (Trinité, christologie, sacrements, liturgie...), théologie pratique (droit canon, pastorale...), histoire (de l'Église, de la théologie, de la philosophie), dialogue interreligieux, art, etc.

ÉGLISE CATHOLIQUE
À LUXEMBOURG
Centre Jean XXIII
Grand Séminaire

Les enseignants du CJ23 offrent à leurs étudiants le meilleur de la Tradition de l'Église en dialogue avec l'apport des sciences naturelles et humaines. Ils les accompagnent dans leur approche pour confronter ce qu'ils reçoivent aux exigences de leur propre vie et de notre époque pleine de défis.

Si vous le souhaitez, vous pouvez aussi faire valider une licence ou un master d'État en théologie à travers le CJ23 par l'Université de Strasbourg.

Renseignements : theologie@cj23.lu - +352 436051 327

JMJ 2027 à Séoul

Du 3 au 8 août 2027, les Journées Mondiales de la Jeunesse se dérouleront en Corée du Sud, à Séoul. Au programme : catéchèses, festival de la jeunesse, parc de réconciliation, chemin de Croix, veillée de prière et messe avec le Pape.

La Pastorale des Jeunes – LuxYouth emmènera les jeunes de l'Archidiocèse aux JMJ et, à cette occasion, également au Japon.

Renseignements : www.luxyouth.lu et www.wydseoul.org

5. Les chiffres clés de l'Archevêché

VIE DE L'ÉGLISE

	2025	2024	2023	2022
Baptêmes	1.371	1.492	1.675	1.937
1res Communions	1.634	1.514	1.548	1.620
Confirmations	764	691	687	537
Mariages	162	145	195	255
Enterrements	2.110	2.089	2.214	2.231
Défections	213	281	193	293

AU SERVICE DE L'ÉGLISE ET DE SA MISSION

231 salariés sont au service de la pastorale et de l'administration (état au 31 décembre 2025)

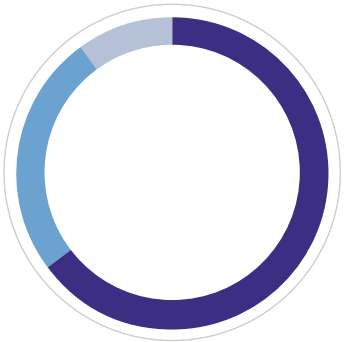

Sur ces 231 salariés :

- Ministres du culte : 150 (64,9 %)
- Salariés privés : 58 (25,1 %)
- Catéchètes titulaires : 23 (10 %)

Parmi les membres du clergé actif employés par l'Archevêché, 68 % relèvent du régime précédent et 32 % sont salariés sous le régime de droit privé.

Vie consacrée

96 Prêtres incardinés
23 Prêtres séculiers non incardinés
41 Prêtres religieux (résid. au Luxembourg)
20 diacres permanents incardinés
7 Religieux Frères
176 Religieuses (résid. au Luxembourg)

33 paroisses
6 doyennés

Des chrétiens engagés

L'Église catholique ne pourrait pas accomplir sa mission pastorale sans les **milliers de chrétiens engagés à titre bénévole** dans les fabriques d'église, les groupes de servants d'autels, les chorales, la catéchèse, les célébrations liturgiques, les actions de solidarité, l'administration paroissiale, etc. dont la motivation, l'expérience et les compétences sont indispensables.

Chiffres clés consolidés du « Groupe Archevêché » (Bilan 2025)

	en millions d'euros
Total du bilan	180,4
Fonds propres	145,8
Total des dettes	28
Résultat de l'exercice	2,4

II. Fondation Sainte-Irmine

2025, deuxième année où le Fonds d'avenir porte du fruit !

Le conseil d'administration et l'équipe de la Fondation vous remercient pour cette belle année 2025 et se font une joie de continuer à vos côtés en 2026 ! Voici un aperçu des activités et du résultat de la Fondation en 2025.

En 2025 la Fondation a stabilisé son nombre de donateurs et son résultat annuel et remercie vivement les donateurs qui lui accordent leur confiance !

Les principaux projets de la Fondation sont le Fonds d'avenir, la Tëleesmass, et le Kierchefong (Fabriques d'églises et paroisses).

1. L'année en chiffres

1.164.183 **euros** de dons récoltés en 2025

25 **projets** soutenus en 2025

6.097 **dons** récoltés

3.137 **donateurs**

307.677 **euros** reçus pour le Fonds d'avenir

2. L'actualité des projets

Nouveaux projets

Depuis 2025, la Fondation soutient un nouveau projet du JRS (Jesuit Refugee Service), à savoir : **Ubuntu rebondit et cours de langues**. Ce projet, destiné à de jeunes adultes réfugiés ou déplacés, permet une rencontre et un accueil, ainsi que des visites dans les centres de rétention. Ce projet propose également des cours solidaires de français pour faciliter l'intégration de ces jeunes adultes.

En septembre 2025, la Fondation a accueilli un nouveau projet : **aide humanitaire de l'Ordre du Saint-Sépulcre de Jérusalem**, qui contribue à soutenir l'Église catholique en Terre sainte, et d'y maintenir une présence chrétienne vivante.

Enfin, lors du Conseil d'administration en décembre 2025, les administrateurs ont approuvé les nouveaux projets **Cambodge-Vietnam 2026** pour soutenir un nouveau pèlerinage de la pastorale des jeunes, ainsi que **Bourse universitaire Harambee**, pour permettre à l'avenir à un prêtre cap-verdien de venir étudier à Luxembourg.

Anciens projets

400 ANS OCTAVE LUXEMBOURG

Fin janvier 2025, l'Archevêché a mis fin à sa coopération pastorale avec la fraternité Verbum Spei ; la Fondation Sainte-Irmine a par conséquent clôturé ses projets **Thumos et Formation des Frères.**

Du 8 décembre 2024 au 25 mai 2025 avait lieu le **Jubilé marial**, célébrant le 400è anniversaire de la dévotion à Notre Dame, Consolatrice des affligés.

En août a eu lieu le pèlerinage de la pastorale des jeunes, **Thaïlande 2025**, qui a rassemblé une quarantaine de jeunes sur les traces des Karens.

Prolongation de projets en cours

Au cours de l'année ont également été prolongés les projets de la **Maison Iñigo** et de la **Restauration de la chapelle du Christ-Roi**, ainsi que le projet **LSRS - Activités et formation de recherche**.

3. Les moments marquants de la Fondation

©BNL

En février 2025, dans le cadre du projet **« Sauvegarde du patrimoine religieux »**, la Fondation a soutenu la conservation de la Bible géante de Saint-Maximin. La Bibliothèque nationale de Luxembourg, qui avait acquis peu avant ce manuscrit médiéval du XIè siècle en raison de son lien direct avec le scriptorium d'Echternach, a lancé un appel aux dons pour conserver cette bible géante et la transmettre aux générations à venir. Le conseil d'administration de la Fondation a décidé d'attribuer 3.000.- euros pour soutenir ce projet.

Après la restauration de deux grandes tapisseries dans le cadre du projet **« Mise en valeur de la cathédrale de Luxembourg »**, un deuxième projet a pu être réalisé en 2025 : la grille en fer forgé autour de l'îlot d'autel de la crypte a été restaurée et installée. En 2025, la Fondation a pu verser 9.335.- euros pour soutenir ce projet.

Dans le cadre du projet **« Un cadeau pour le Saint-Père »**, la Fondation avait reçu 455 dons en 2024 pour un montant total de 179.930.- euros.

Il était initialement prévu que le cadeau fait au Saint-Père soit utilisé pour les œuvres du Dicastère pour le Service de la Charité (Aumônerie apostolique) au Vatican. Lors de sa visite au Luxembourg le Pape François a exprimé spontanément son souhait que l'argent de ce « cadeau » reste à Luxembourg, et soit utilisé ici-même en faveur des personnes pauvres et défavorisées, et des réfugiés.

Une première tranche de 100.000.- euros a été attribuée en février 2025 à différentes associations :

- Projet diocésain « Reech eng Hand – Tends la main aux réfugiés » : 30.000.- euros (15.000.- euros pour la prise en charge d'une famille catholique pakistanaise qui a dû fuir son foyer en raison de sa foi, et 5.000.- euros pour chacun des trois groupes locaux de « Reech eng Hand » de Bartreng-Stroossen, Déifferdeng, Iewescht Syr)
- Projet « Ubuntu rebondit » du Jesuit Refugee Service Luxembourg : 30.000.- euros
- Tricentenaire asbl – Services pour personnes handicapées : 20.000.- euros ;

- Mouvement ATD Quart Monde Luxembourg : 15.000.- euros ;
- Association « Noël de la rue » : 5.000.- euros.

Par ailleurs, du 13 au 17 novembre 2025, l'Archevêché s'est joint à Fratello, pour un pèlerinage des pauvres à Rome dans le cadre de l'année jubilaire. Une quarantaine de personnes ont participé pour le Luxembourg, et le « Cadeau du Pape » a permis de couvrir les coûts s'élevant à 25.000.- euros.

Dans le cadre de la **formation des séminaristes du Grand Séminaire** et du Séminaire Redemptoris Mater, la Fondation Sainte-Irmine a pris en charge les coûts pour les semestres d'hiver 2024-2025 et d'été 2025. Concrètement, ce sont des cours de langues (luxembourgeois et français) et des cours de théologie tenus par des intervenants extérieurs qui ont été financés, à hauteur de 17.121,69.- euros. Par ailleurs, la Fondation a financé la participation de deux séminaristes du Séminaire Redemptoris Mater au pèlerinage « Thaïlande 2025 » (4.400.- euros).

Depuis peu, une nouvelle communauté existe au Luxembourg avec Obra de Maria, qui s'adresse particulièrement aux communautés lusophones du pays. Actuellement, la communauté compte 2 prêtres et 2 laïcs. Afin de les aider dans les débuts de leur travail pastoral au Luxembourg, le Conseil d'administration a décidé de les soutenir à hauteur de 40.000.- euros. Ce montant est financé grâce aux dons libres reçus auprès de la Fondation Sainte-Irmine au cours de l'année 2025.

Le 7 décembre 2025, la Fondation s'est réunie avec des porteurs de projet à Mersch pour prier, lors d'une Tëleesmass, pour la mission dans leurs projets et rendre grâce pour les activités menées en 2025, et pour les donateurs vivants ou défunts de la Fondation. La Fondation remercie du fond du cœur les porteurs de projets et fabriciens qui se sont déplacés pour l'occasion et le père Félix Steichen pour son accueil.

4. Le Fonds d'avenir, pour la deuxième année, porte du fruit

Fonds d'avenir
Zesumme fir d'Kierch nu muer

Le Fonds d'avenir propose de collecter des fonds afin de financer les salaires des jeunes prêtres et laïcs en mission ecclésiale embauchés depuis 2017 pour l'Archevêché de Luxembourg. En mars 2025, pour la première fois, les intérêts des placements financiers du Fonds d'avenir ont été reversés à l'Archevêché pour contribuer à financer les salaires, pour un montant de 133.811.- euros.

En février 2026, et grâce aux dons de ses généreux donateurs, la Fondation a l'immense joie, pour la deuxième année, d'avoir effectué un virement à l'Archevêché pour contribuer à financer les salaires, à hauteur de 166.186.- euros.

5. Travail en interne

En 2025, le Conseil d'administration de la Fondation s'est réuni à trois reprises, et a notamment travaillé en profondeur sur sa structure et son organigramme dans un souci de bonne gouvernance et de transparence.

La brochure de présentation générale des projets a également été retravaillée par trois fois au cours de l'année avec les mises à jour des projets entrants et sortants.

L'équipe de la Fondation a également envoyé des courriers aux donateurs : en mars par mail pour le rapport annuel et en novembre par courrier aux donateurs de la Tëleesmass pour les informer de la messe télévisée du 7 décembre organisée par la Fondation.

La Fondation a enfin souhaité un joyeux Noël à tous ses donateurs actifs en leur envoyant une carte de vœux.

6. Dons reçus en 2025 et investis dans les projets

Dons reçus par catégorie de projet en 2025

Pastorale	30 %
Fonds d'avenir	26 %
Paroisses	22 %
Dons libres	10 %
Diaconie	5 %
Formation	6 %
Patrimoine	1 %

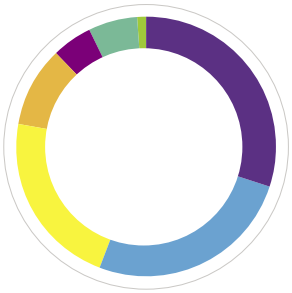

Au cours de l'année 2025, la Fondation a reçu des dons et legs à hauteur de 1.164.183,32.- euros : montant relativement stable par rapport à l'exercice précédent. Les projets qui ont reçu le plus de soutien par les donateurs sont, comme en 2023 et 2024, le Fonds d'avenir, le Kierchefong (paroisses et fabriques d'église) et la messe télévisée (Tëleesmass).

Dons par projet auprès de la Fondation Sainte-Irmine en 2025

Montants (en euros, arrondis)

RÉSEAU MONDIAL PRIÈRE DU PAPE	335
EUROPA SCOUTEN	400
FORMATION DES FRERES VERBUM SPEI	1.100
MISSIO-PROPAGATION DE LA FOI	1.220
SAUVEGARDE DU PATRIMOINE RELIGIEUX	1.260
CHAPELLE CHRIST ROI	2.290
BIBLES EN PRISON	3.775
AIDE HUMANITAIRE OESSH	3.911
PROJET ACFL	4.981
CAMBODGE/VIETNAM 2026	5.000
FONDS DES MALADES	5.685
ADVENIAT	7.965
LSRS	8.370
SCUOLA MATERNA CATTOLICA	8.700
MISE EN VALEUR DE LA CATHEDRALE	9.335
SAXUM LETZEBUERG	16.295
UBUNTU	17.095
THAILANDE 2025	17.685
MISSIO-PRETRES	18.900
ACCUEIL REFUGIES	24.510
CENTRE SPIRITUEL CENTS	24.693
FORMATION DES SEMINARISTES	29.320
MAISON INIGO	48.185
DONS LIBRES	114.318
TËLEESMASS	214.220
KIERCHEFONG	257.831
FONDS D'AVENIR	307.677

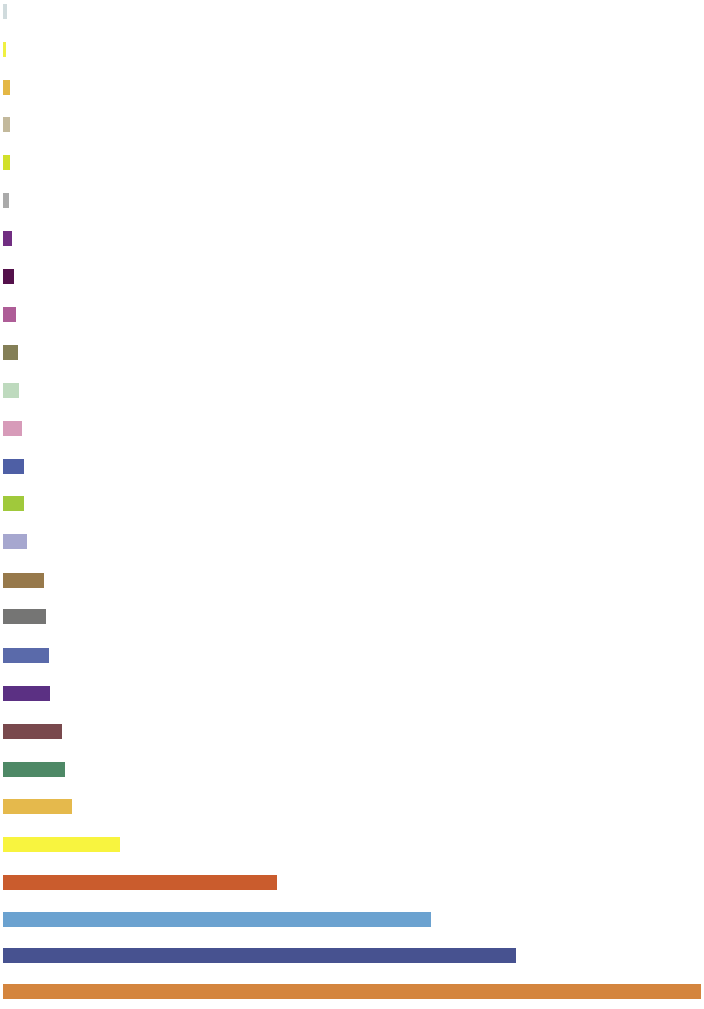

Le conseil d'administration et l'équipe de la Fondation remercient vivement toutes les donatrices et tous les donateurs pour leur générosité et pour leur fidélité en 2025.

Pour en savoir plus sur nos projets et les activités de la Fondation et de ses partenaires, rendez-vous sur irmine.lu.

Vous avez une question, une demande ? Nous sommes à votre écoute : info@irmine.lu , tél. 462023.

Partie B : Chiffres

I. Comptes consolidés révisés pour l'exercice 2025 de l'Archevêché de Luxembourg

1. Rapport de l'Économe général

sur les comptes consolidés de l'Archevêché clôturant au 31 décembre 2025 et approuvés par le Conseil pour les affaires économiques le 7 juillet 2026.

1. Introduction

Pour la quatorzième année consécutive, l'Archevêché publie ses comptes consolidés établis selon les principes comptables généralement admis au Grand-Duché de Luxembourg.

La publication de ces comptes vise à amener la transparence sur les moyens propres dont dispose l'Archevêché de Luxembourg pour remplir ses missions et assurer sa pérennité.

Ces moyens propres proviennent essentiellement des activités économiques exercées par l'Archevêché, surtout la gestion de son patrimoine immobilier exercée principalement à travers les sociétés Lafayette SA et Maria Rheinsheim SA.

L'établissement et la publication d'une situation financière consolidée de l'Archevêché constituent une initiative purement volontaire. Aucune obligation légale n'y contraint l'Archevêché.

Le Conseil pour les affaires économiques ayant dans ses attributions, suivant le Code de droit canonique, l'approbation des recettes et des dépenses pour l'année écoulée, a approuvé le 7 juillet 2026 les comptes consolidés au 31 décembre 2025 qui sont repris ci-après.

2. Quelques explications sur le contexte des comptes consolidés

Pour pouvoir interpréter correctement ces comptes consolidés, il est important de préciser les **différentes activités exercées** par l'Archevêché :

1. Ses activités directes concernent l'action pastorale
2. Ses activités indirectes commerciales.

Dans le cadre de ses activités commerciales, l'Archevêché est actif dans l'achat, la vente, la gestion simple et la mise en valeur de tout bien immobilier situé au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, pour son propre compte ou pour compte de tiers ainsi que dans les investissements en actifs financiers.

Un premier aspect important dans l'élaboration des comptes consolidés concerne le **périmètre de consolidation** qui détermine l'ensemble des sociétés dont les résultats sont inclus dans les comptes consolidés en annexe.

Ce périmètre de consolidation qui comprend 6 entités juridiques pour le compte de profits et pertes et le bilan est décrit dans la note 2. En résumé, via sa participation en tant qu'actionnaire unique dans la société Lafayette SA, l'Archevêché détient des intérêts dans différentes sociétés.

Les autres organisations catholiques (congrégations religieuses, Grand Séminaire, etc.) présentes sur l'exercice 2025 sur le territoire de l'Archidiocèse ne font pas et ne peuvent pas faire partie du périmètre de consolidation de l'Archevêché : ce dernier n'a pas de contrôle direct sur ces entités juridiques.

La consolidation comptable a pour but de regrouper les résultats et le patrimoine de l'ensemble des sociétés tombant dans le périmètre de consolidation, de sorte que tous les avoirs et dettes des différentes sociétés consolidées se trouvent repris dans un seul bilan. Il en va de même pour le compte de profits et pertes et le tableau des immobilisations consolidé qui reprennent l'ensemble des opérations réalisées comptablement au cours de l'exercice 2025.

3. Évolution en 2025 de l'activité d'exploitation, de l'activité financière et des placements financiers et liquidités.

3.1 Produits d'exploitation

Les "produits d'exploitation" se composent des deux lignes "chiffre d'affaires" et "autres produits d'exploitation". Par rapport à 2024, le chiffre d'affaires baisse de 1.059 k€ et les autres produits d'exploitation augmentent de 6.589 k€. Le total des "produits d'exploitation" sur l'exercice atteint 13.536 k€, en augmentation de 5.530 k€ ou 69 % par rapport à l'exercice 2024.

Le montant de 7.506 k€ en 2025 des « Autres produits d'exploitation » contient principalement d'un côté la plus-value de 2.414 k€ sur la vente de terrains constructibles (note 14) et de l'autre côté un don manuel de 99,9 % des actions d'une S.A. (notes 5,6 et 14) qui compte pour 3.650 k€.

3.2 Résultat financier

A côté des produits d'exploitation, le résultat financier, c'est-à-dire la somme des produits et charges financières, s'est élevé à 842 k€, en baisse de 9,5 % par rapport à 2024. Cette baisse est due quasi exclusivement à une réaffectation des placements dans des valeurs mobilières vers des dépôts à

terme auprès de banques qui ont un rendement plus faible (contenus dans la ligne « Avoirs en banques, avoirs en… ».

3.3 Placements et liquidités

La somme des placements financiers (valeurs mobilières et dépôts à terme) et des avoirs en compte courant (« placements + liquidités ») est restée quasiment stable à 34.447 k€. Les notes 10 des comptes 2025 et 2024 montrent que la quote-part des fonds dédiés dans ce total a augmenté de 735 k€ de 2024 à 2025. Hors fonds dédiés, les « placements + liquidités » de l'Archevêché (fonds propres et prêts d'entités amies) ont ainsi subi une baisse faible de 2,7 % (862 k€). La trésorerie générée par le Groupe a permis d'autofinancer les besoins de financement résiduels de l'Archevêché en tant qu'entité ainsi qu'une partie importante des investissements nets qui ont été de 3.716 k€ (cf. note 7).

4. Perspectives 2026 pour la gestion patrimoniale

Nous nous attendons pour 2026 à une baisse, par rapport à l'exercice 2025, des produits d'exploitation à la suite du don manuel non récurrent en 2025.

5. Le résultat consolidé et son évolution, les effectifs et les charges de personnel et l'évolution des fonds propres

5.1 Résultat consolidé

Le groupe a clôturé l'exercice 2025, comme annoncé, avec un bénéfice consolidé. Il s'élève à EUR 2.370.008,71. Ce résultat représente une augmentation de EUR 7.830.084,35 par rapport au déficit consolidé de 2024 qui était de EUR 5.460.075,64. Aussi bien l'Archevêché que les sociétés commerciales ont contribué à cette augmentation du résultat consolidé.

5.2 Effectifs

Ci-après l'évolution des effectifs employés par le Groupe (ministres du culte, employés privés, catéchètes) (voir aussi note 15) :

	2025	2024	Variation
Ministres du culte au 31.12.	150	166	
Catéchètes au 31.12.	23	24	
Sous-total	173	190	moins 17
Employés privés en moyenne annuelle	86	81	plus 5
Dont temps plein	*61*	*54*	
Dont temps partiels	*25*	*27*	

5.3 Charges de personnel

Plusieurs facteurs ont contribué à l'augmentation des charges de personnel en 2025. A l'augmentation des effectifs en temps plein en 2025 se rajoute l'effet en année pleine de l'augmentation des effectifs en 2024, qui s'est échelonnée tout au long de cette année. A cela se rajoute une provision pour restructuration dotée en 2025. Ce sont ces trois facteurs qui sont principalement à l'origine de l'augmentation des charges de personnel de 827 k€ ou 16,8 % par rapport à l'exercice précédent.

5.4 Fonds propres

Les fonds propres du Groupe ont augmenté du montant du bénéfice de l'exercice 2025, soit de 1,7 %

6. Investissements en immobilisations incorporelles et corporelles

Le montant des investissements nets en immobilisations incorporelles et corporelles (acquisitions moins sorties/cessions), s'est élevé en 2025 à 3.715,9 k€ (cf. note 5) contre 1.498,4 k€ en 2024.

7. Perspectives financières pour l'avenir pour les activités propres de l'entité Archevêché

Le 1er septembre 2016 est entrée en vigueur la loi du 23 juillet 2016 qui règle le montant et les modalités d'octroi du soutien financier annuel à l'Église catholique.

Le soutien financier maximal annuel de l'État et ses modalités d'octroi sont définis au 1er article de la loi. La première année de virement du premier euro de cette enveloppe se situe dans un horizon long terme.

A court et moyen terme, c'est la disposition suivante de la loi qui impactera directement les comptes de l'Archevêché (art. 8 et 9 inter alia) :

Toute nouvelle embauche de prêtres, diacres ou laïcs au service de l'Église est maintenant, et ceci depuis le 1er septembre 2016, directement à charge du budget de l'Archevêché. L'intégralité des charges de personnel des nouvelles embauches sera supportée par l'Archevêché. Ces embauches nettes, en cours depuis 2017, conduisent à une augmentation continue d'année en année des charges de personnel de l'Archevêché. Le cash-flow généré par les activités d'exploitation et financières (sans aucun emprunt bancaire) des sociétés commerciales a été sur l'exercice, en 2025, supérieur au besoin de financement résiduel de l'entité Archevêché (cf. note 3).

Cependant avec la croissance progressive des charges et des décaissements de l'Archevêché pour les raisons susmentionnées, son besoin de financement augmente d'année en année. L'excédent de trésorerie dégagé par les sociétés commerciales va lui aussi progresser à moyen terme mais il devra nécessairement être accompagné et complété par d'autres sources de financement. Le fonds d'avenir abrité par la Fondation Sainte-Irmine est une pierre angulaire de ces dispositifs. A partir de l'exercice 2024 les produits financiers générés par le Fonds d'avenir sont attribués à l'Archevêché en soutien du recrutement de nouveaux prêtres.

Marc Wagener, Économe général

2. Rapport d'audit
Au Conseil pour les affaires économiques de l'**Archevêché de Luxembourg**

Rapport sur l'audit des comptes consolidés

Opinion

Nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de l'Archevêché de Luxembourg et de ses filiales (le « Groupe ») comprenant le bilan consolidé au 31 décembre 2025 ainsi que le compte de profits et pertes consolidés pour l'exercice clos à cette date, et les notes aux comptes consolidés, incluant un résumé des principales méthodes comptables.

A notre avis, les comptes consolidés ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du Groupe au 31 décembre 2025 ainsi que les résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et à la présentation des comptes consolidés en vigueur au Luxembourg.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit en conformité avec la loi du 23 juillet 2016 relative à la profession de l'audit (la loi du 23 juillet 2016) et les normes internationales d'audit (ISA) telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de la loi du 23 juillet 2016 et des normes ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des comptes consolidés » du présent rapport. Nous sommes également indépendants du Groupe conformément au code international de déontologie des professionnels comptables, y compris les normes internationales d'indépendance, publié par le Comité des normes internationales d'éthique pour les comptables (Code de l'IESBA) tel qu'adopté pour le Luxembourg par la CSSF ainsi qu'aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des comptes consolidés et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à l'Économe général. Les autres informations se composent des informations présentées dans le rapport de l'Économe général sur les comptes consolidés mais ne comprennent pas les comptes consolidés et notre rapport de réviseur d'entreprises agréé sur ces comptes consolidés.

Notre opinion sur les comptes consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des comptes consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les comptes consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du Vicaire Général en charge des biens temporels et de l'Econome général pour les comptes consolidés

Le Vicaire Général en charge des biens temporels et l'Econome général sont responsables de l'établissement et de la présentation fidèle des comptes consolidés conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes consolidés en vigueur au Luxembourg, ainsi que du contrôle interne qu'ils considèrent comme nécessaire pour permettre l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, c'est au Vicaire Général en charge des biens temporels et à l'Econome général qu'il incombe d'évaluer la capacité du Groupe à poursuivre son activité, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Vicaire Général en charge des biens temporels et l'Econome général ont l'intention de liquider le Groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à eux.

Responsabilités du réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des comptes consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport du réviseur d'entreprises agréé contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des comptes consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Groupe ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Vicaire Général en charge des biens temporels et l'Econome général, de même que les informations y afférentes fournies par ces derniers ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Vicaire Général en charge des biens temporels et l'Econome général du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Cependant, des événements ou situations futurs pourraient amener le Groupe à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des comptes consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les comptes consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du Groupe pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du Groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables du gouvernement d'entreprise notamment l'étendue et le calendrier prévu des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Le rapport de l'Économe général sur les comptes consolidés est en concordance avec les comptes consolidés et a été établi conformément aux exigences légales applicables.

Luxembourg, le 7 juillet 2026

PKF Audit & Conseil Sàrl
Cabinet de révision agréé

Jean Medernach

PKF Audit & Conseil

PKF Audit & Conseil Sàrl
Cabinet de révision agréé - RC B222994
76, avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg +352 28 80 12

PKF Audit & Conseil is a member of PKF Global, the network of member firms of PKF International Limited, each of which is a separate and independent legal entity and does not accept any responsibility or liability for the actions or inactions of any individual member or correspondent firm(s).

3. Archevêché de Luxembourg – Comptes consolidés 2025

Archevêché de Luxembourg Bilan consolidé au 31 décembre 2025 exprimé en EUR	Note(s)	**2025**	2024
ACTIF			
Actif immobilisé			
Immobilisations incorporelles	4.2a),5		
Concessions, brevets, licences, marques ainsi que droits et valeurs similaires s'ils ont été			
a) acquis à titre onéreux		302.997,91	319.086,22
b) crées par l'entreprise elle-même		249.919,26	275.375,19
Mali de fusion		0,00	0,63
Acomptes versés et immobilisations incorporelles en cours		0,00	18.353,45
		552.917,17	**612.815,49**
Immobilisations corporelles	4.2b),5,10		
Terrains et constructions		112.558.053,74	111.534.148,22
Autres installations, outillage et mobilier		311.427,57	307.149,67
Acomptes versés et immobilisations corporelles en cours		14.027.661,27	13.213.563,00
		126.897.142,58	**125.054.860,99**
Immobilisations financières	4.2c),5,6		
Parts dans des entreprises liées		9.649.603,58	6.000.001,00
Autres prêts		3.404.277,00	3.404.277,00
		13.053.880,58	**9.404.278,00**
		140.503.940,33	**135.071.954,48**
Actif circulant			
Créances	4.2d)		
Créances résultant de ventes et prestations de services			
- dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		*1.586.869,57*	*1.673.848,46*
Créances sur des entreprises liées			
- dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		*1.035.674,58*	*1.006.194,58*
Autres créances	10		
- dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		*1.868.825,07*	*2.989.369,69*
- dont la durée résiduelle est supérieure à un an		*875.000,00*	*875.000,00*
		5.366.369,22	**6.544.412,73**
Valeurs mobilières	4.2e),7,10	9.177.278,60	26.408.730,33
Avoirs en banques, avoirs en compte de chèques postaux, chèques et encaisse	10	25.269.962,12	8.165.276,24
		39.813.609,94	**41.118.419,30**
Comptes de régularisation	4.2f)	**68.819,39**	**63.746,01**
TOTAL DU BILAN (ACTIF)		**180.386.369,66**	**176.254.119,79**

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes consolidés.

Archevêché de Luxembourg Bilan consolidé au 31 décembre 2025 exprimé en EUR	Note(s)	**2025**	2024
PASSIF			
Fonds propres			
Fonds propres initiaux	8.1	25.571.398,75	25.571.398,75
Réserves			
- autres réserves non disponibles	8.2	*16.439.726,09*	*16.439.726,09*
Résultats reportés		77.411.348,26	80.342.114,61
Réserves de consolidation		24.048.815,00	26.578.124,29
Résultat de l'exercice (part du Groupe)		2.370.008,71	- 5.460.075,64
		145.841.296,81	**143.471.288,10**
Provisions	4.2g)		
Autres provisions	9	**375.789,17**	**134.512,95**
Fonds dédiés	4.2h),10	**6.036.784,10**	**6.510.718,56**
Dettes	4.2i)		
Dettes sur achats et prestations de services			
- dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		*532.111,53*	*734.694,30*
Dettes envers des entreprises liées			
- dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		*238.645,27*	*119.624,43*
- dont la durée résiduelle est supérieure à un an		*5.951.041,86*	*5.951.041,86*
Autres dettes	11.1		
- Dettes fiscales		*584.302,04*	*695.170,82*
- Dettes au titre de la sécurité sociale		*228.045,51*	*202.996,14*
- Autres dettes	11.2		
- dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		*3.516.194,24*	*2.566.902,48*
- dont la durée résiduelle est supérieure à un an		*5.916.274,99*	*4.574.490,71*
Impôts différés	4.2j),11.3	11.081.220,57	11.203.749,80
		28.047.836,01	**26.048.670,54**
Comptes de régularisation	4.2f),12	**84.663,57**	**88.929,64**
TOTAL DU BILAN (FONDS PROPRES ET PASSIF)		**180.386.369,66**	**176.254.119,79**

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes consolidés.

Archevêché de Luxembourg Compte de profits et pertes consolidé pour l'exercice se clôturant le 31 décembre 2025 exprimé en EUR	Note(s)	**2025**	**2024**
Chiffre d'affaires net	4.2n),13	**6.029.552,91**	**7.088.683,97**
Autres produits d'exploitation	14	**7.506.143,81**	**917.511,48**
Matières premières et consommables et autres charges externes			
a) Matières premières et consommables		- 871.536,09	- 898.604,27
b) Autres charges externes		- 2.528.523,72	- 6.636.936,02
		- 3.400.059,81	**- 7.535.540,29**
Frais de personnel	15		
a) Salaires et traitements		- 5.105.518,10	- 4.406.871,99
b) Charges sociales			
i) couvrant les pensions		- 385.278,41	- 329.483,35
ii) autres charges sociales		- 234.099,45	- 166.911,23
c) Autres frais de personnel		- 33.536,75	- 28.231,17
		- 5.758.432,71	**- 4.931.497,74**
Correction de valeur			
a) sur frais d'établissement et sur immobilisations corporelles et incorporelles	4.2.a)b)c), 5	- 1.952.960,68	- 1.623.973,46
b) sur éléments de l'actif circulant		- 714,92	- 130.440,00
		- 1.953.675,60	**- 1.754.413,46**
Autres charges d'exploitation		**- 1.148.413,85**	**- 677.367,38**
Produits provenant de participations			
b) provenant d'autres participations	16	**130.444,44**	**0,00**
Produits provenant d'autres valeurs mobilières, d'autres titres et de créances de l'actif immobilisé		**0,00**	**17.250,00**
Autres intérêts et autres produits financiers			
a) Autres intérêts et autres produits financiers		**29.480,00**	**25.690,00**
b) autres intérêts et produits financiers		**1.177.468,27**	**1.207.645,34**
Intérêts et autres charges financières			
a) provenant d'entreprises liées		**- 119.020,84**	**- 119.624,43**
b) autres intérêts et produits financiers		**- 245.486,75**	**- 183.244,11**
Impôts sur le résultat		**0,00**	**- 135.669,14**
Résultat après impôts sur le résultat		**2.247.999,87**	**- 6.080 575,76**
Autres impôts		- 520,39	- 9.742,52
Reprise sur impôts différés	17	122.529,23	630.242,64
Résultat de l'exercice		**2.370.008,71**	**- 5.460.075,64**
dont : attribuable au groupe		***2.370.008,71***	***- 5.460.075,64***

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes consolidés.

4. Notes aux comptes consolidés au 31 décembre 2025

Note 1 – Généralités

L'historique de la personnalité juridique de l'Archevêché de Luxembourg peut être retracé comme suit :

L'Évêché de Luxembourg a été érigé par la loi du 30 avril 1873. Une loi du 30 avril 1981 lui a conféré la personnalité juridique. Il est depuis lors constitué en tant que personne juridique de droit public. Le 23 avril 1988, l'Évêché de Luxembourg est élevé au rang et à la dignité d'un Archevêché. L'Archevêché de Luxembourg (numéro d'identité : 18735400025) est établi à Luxembourg-Ville au n°4, rue Génistre.

La structure territoriale de l'Archevêché recoupe le même territoire que l'Archidiocèse de Luxembourg.

L'Archevêché de Luxembourg détient 100 % des actions de la société Lafayette SA. L'Archevêché et les sociétés qu'il détient directement et indirectement (le Groupe Archevêché) sont principalement actifs dans les domaines suivants :

- L'Archevêché de Luxembourg est directement actif dans l'action pastorale.
- Au niveau de ses activités indirectes à travers des sociétés commerciales, le Groupe Archevêché est actif dans les domaines suivants : l'achat, la vente, la gestion et la mise en valeur de tout bien immobilier situé au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, et ceci pour son propre compte ou pour compte de tiers.

L'Archevêché de Luxembourg n'a pas d'obligation légale d'établir des comptes consolidés. Dans un but de transparence et à l'initiative de l'Archevêque, des comptes consolidés au 31 décembre 2012 ont été établis et rendus publics pour la première fois en 2013. L'établissement de ces comptes consolidés est fait sous la responsabilité de l'Économe général de l'Archevêché et du Vicaire Général en charge des biens temporels. Pour des besoins de transparence financière, la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales a été appliquée pour l'établissement de ces comptes consolidés.

L'exercice social débute le 1er janvier pour se terminer le 31 décembre.

Note 2 – Périmètre de consolidation

Les entités juridiques faisant partie du périmètre de consolidation sont les suivantes :

(1) Archevêché de Luxembourg
(2) Lafayette SA (100 %) gestion patrimoniale, prise de participations
(3) Libo SA (100 %) société immobilière
(4) Société Maria Rheinsheim SA (100 %) société immobilière
(5) Carrefour SA (100 %) location immobilière
(6) Régie Immobilière SARL (100 %) société immobilière.

Toutes ces entités juridiques ont leur siège social au Luxembourg.

Toutes les sociétés sont consolidées par la technique de l'intégration globale en respectant la notion que l'Archevêché exerce sur ces sociétés commerciales un contrôle au sens du titre XVII de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

En accord avec l'article 1711-8(1) (intérêt non significatif) de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la société Simon Pierre SA (100 %) active dans la gestion immobilière, ainsi que la société Centre Catholique Culturel et Educatif de la Communauté Italienne S.A. (99,919 % - depuis fin décembre) ayant pour objet social l'exploitation d'un centre catholique, culturel et éducatif, n'ont pas été intégrées dans le périmètre de consolidation.

Les autres organisations catholiques (congrégations religieuses, Centre Jean XXIII-Grand Séminaire, etc.) ne font pas et ne peuvent pas faire partie du périmètre de consolidation de l'Archevêché : ce dernier n'a pas de contrôle direct sur ces entités juridiques.

Note 3 – Structure et base de présentation des comptes consolidés

3.1 Écarts de première consolidation

La consolidation est effectuée en accord avec l'article 1712-4(1)1° de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

Les valeurs comptables des actions ou parts dans le capital des sociétés comprises dans la consolidation sont compensées par la fraction des capitaux propres des sociétés comprises dans la consolidation qu'elles représentent. Cette compensation se fait sur la base des valeurs comptables existant à la date à laquelle cette société est incluse pour la première fois dans la consolidation.

Les différences résultant de la compensation sont imputées, dans la mesure du possible, directement aux postes du bilan consolidé qui ont une valeur différente à leur valeur comptable. La différence qui subsiste est traitée en accord avec les articles 1712-15 et 1712-16 de la loi modifiée du 10 août 1915. Depuis le 31 décembre 2013, il n'y a plus de différence de consolidation positive (goodwill) subsistant à l'actif du bilan.

3.2 Élimination d'opérations entre sociétés consolidées
Les créances et dettes entre les sociétés incluses dans la consolidation ainsi que les produits et charges afférents aux opérations effectuées entre elles sont éliminés.

Note 4 – Principes, règles et méthodes d'évaluation

4.1 Méthodes de conversion
Le bilan consolidé et le compte de profits et pertes consolidé de l'Archevêché sont exprimés en euros (EUR). Les comptes annuels des sociétés consolidées sont exprimés dans la même devise.

Les éléments non-monétaires (i.e. les immobilisations incorporelles et corporelles et les parts dans des entreprises liées) sont maintenus aux taux historiques. Aucun gain ni perte de change n'est généré sur ces postes.

Tous les éléments monétaires (ex. créances et dettes à court ou à long terme) sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture. Les gains et pertes de changes réalisées et non réalisés sont enregistrés au compte de profits et pertes.

4.2 Résumé des principales règles d'évaluation
Les comptes consolidés sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur au Luxembourg selon la méthode du coût historique. Les politiques comptables et les principes d'évaluation sont, en dehors des règles imposées par la loi, déterminés et mis en place par l'Économe général de l'Archevêché et en conformité avec le principe de continuité d'exploitation.

La préparation des comptes consolidés implique le recours à un certain nombre d'estimations comptables déterminantes. Elle impose aussi à l'Archevêché d'exercer son jugement dans l'application des principes comptables. Tout changement dans les hypothèses peut avoir des répercussions significatives sur les comptes consolidés de la période durant laquelle les hypothèses ont changé. L'Archevêché estime que les hypothèses sous-jacentes sont adéquates et que les comptes consolidés donnent ainsi une image fidèle de sa situation financière et de ses résultats.

L'Archevêché fait des estimations et hypothèses qui ont une incidence sur les montants repris à l'actif et au passif au cours de la période suivante. Les estimations et les jugements sont évalués de façon continue et se basent sur l'expérience passée et d'autres facteurs, dont les anticipations d'événements futurs jugés raisonnables dans ces circonstances.

Les principales règles d'évaluation adoptées par l'Archevêché sont les suivantes :

a) Immobilisations incorporelles
Les immobilisations incorporelles sont portées à l'actif au bilan à leur coût d'acquisition. Les corrections de valeur sont pratiquées suivant la méthode de l'amortissement linéaire. Le début de l'amortissement est à la date de mise en service, les dotations aux amortissements couvrent douze mois si la mise en service a eu lieu pendant la première moitié ou six mois si la mise en service a eu lieu pendant la seconde moitié de l'exercice.

Les taux d'amortissement utilisés pour les immobilisations incorporelles sont les suivants :

	Taux d'amortissement
Concessions, brevets, licences, marques ainsi que droits et valeurs similaires	2 % à 2,38 % et 10 % à 33,3 %
Mali de fusion	10 %

Lorsque l'Archevêché considère qu'une immobilisation incorporelle subit une diminution de valeur de nature durable, une réduction de valeur complémentaire est effectuée de manière à refléter cette perte. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

Les immobilisations incorporelles en cours ne sont pas amorties.

b) Immobilisations corporelles
Les immobilisations corporelles sont portées à l'actif du bilan consolidé à leur coût d'acquisition, y compris les frais accessoires.

Les immobilisations corporelles sont amorties sur base de leurs durées d'utilisation estimées. Les corrections de valeur sont pratiquées suivant la méthode de l'amortissement linéaire. Le début de l'amortissement est à la date de mise en service, les dotations aux amortissements couvrent douze mois si la mise en service a eu lieu pendant la première moitié ou six mois si la mise en service a eu lieu pendant la seconde moitié de l'exercice.

Les taux d'amortissement utilisés pour les immobilisations corporelles sont les suivants :

	Taux d'amortissement
Constructions	2 % à 20 %
Autres installations, outillage et mobilier :	10 % à 33,33 % et 50 % *

(* 0 % pour les œuvres d'art)

Lorsque l'Archevêché considère qu'une immobilisation corporelle subit une diminution de valeur de nature durable, une réduction de valeur complémentaire est actée de manière à refléter cette perte potentielle. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

Les immobilisations corporelles représentant des fonds dédiés ne sont pas amorties. Au cas où ces immobilisations ont subi une diminution de valeur durable, une réduction de valeur est actée de manière à refléter cette perte potentielle.

Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui les ont motivés ont cessé d'exister.

Les immobilisations corporelles en cours ne sont pas amorties.

Lors de diverses réorganisations des sociétés détenues par l'Archevêché sur les dernières années, des réévaluations ont été faites dégageant des plus-values latentes. Dans la mesure du possible, ces plus-values latentes ont été affectées au moment des différentes réorganisations aux bâtiments et terrains sous-jacents ayant dégagé celles-ci.

Les mêmes règles d'amortissement et de valorisation que pour les actifs sous-jacents s'appliquent à ces plus-values latentes.

Au cours de l'exercice 2015, l'Archevêché a reçu par acte de donation assortie de charges et obligations, un ensemble de biens immobiliers situé au Luxembourg. Cet ensemble est inscrit à l'actif pour son coût d'acquisition augmenté de la charge estimée correspondant aux obligations spéciales de l'acte de donation. A l'actif le bien immobilier est amorti selon sa durée d'utilisation estimée. Les obligations reconnues au passif ont été utilisées au fur et à mesure que l'Archevêché s'en décharge. Au 31 décembre 2021, dernier exercice des obligations, le solde de la provision a été repris en produits. Une partie des obligations spéciales ne prend effet que dans le cas d'un éventuel futur développement immobilier. Ces obligations éventuelles ne sont pas reconnues au passif.

c) Immobilisations financières
Le Groupe évalue les parts dans des entreprises liées non consolidées au coût d'acquisition historique qui comprend les frais accessoires.
Les parts reçues par donation ou succession sont enregistrées conformément aux règles d'évaluation décrites aux points 4.2.l (Actes de donation) et 4.2.m (Successions).

Les autres prêts sont évalués à leur valeur nominale.

Des corrections de valeur sont actées lorsque les immobilisations financières présentent une dépréciation durable. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

d) Créances
Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale. Des corrections de valeur sont enregistrées si leur recouvrement est compromis. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues si les raisons qui ont motivé leur constitution ont cessé d'exister.

e) Valeurs mobilières
Pour tous les titres comptabilisés sous « valeurs mobilières » au 31 décembre 2025 qui ne sont pas des fonds dédiés, l'Archevêché s'engage à ne pas les vendre avant la date de leur remboursement. Comme le remboursement du capital est garanti par la contrepartie à la date de leur remboursement, ils sont évalués au montant de ce capital augmenté des intérêts courus.

En cas de risque avéré de défaillance de contreparties dans ces produits, une correction de valeur serait enregistrée au compte de pertes et profits.

Par exception, les titres en fonds dédiés, qui font tous partie des fonds dédiés de Missio, sont évalués au prix du marché à la date de clôture des comptes.

f) Comptes de régularisation actif/passif
Ces postes comprennent les produits perçus/charges payées avant la date de clôture et imputables à un exercice ultérieur.

g) Provisions
Les provisions ont pour objet de couvrir des charges ou des dettes qui sont nettement circonscrites quant à leur nature mais qui, à la date de clôture du bilan, sont ou probables ou certaines, mais indéterminées quant à leur montant ou quant à leur date de survenance.

h) Fonds dédiés
Les fonds dits dédiés représentent des fonds ou biens d'origines diverses reçus essentiellement par legs ou donations et dédiés à une activité, une œuvre ou un autre but bien précis (patrimoines d'affectation). Le capital et les revenus peuvent être utilisés aux fins pour lesquelles ils ont été légués ou donnés.
Voir également note 10.

i) Dettes
Les dettes sont enregistrées à leur valeur de remboursement. Lorsque le montant à rembourser sur des dettes est supérieur au montant reçu, la différence est portée au compte de profits et pertes à l'émission de la dette.

j) Impôts différés
Lors de diverses réorganisations des sociétés de l'Archevêché sur les dernières années, des réévaluations ont été faites dégageant des plus-values latentes. Dans la mesure du possible ces plus-values latentes ont été affectées au moment des différentes réorganisations aux bâtiments et terrains sous-jacents ayant dégagé celles-ci.

Sur ces éléments ont été calculés des impôts différés pour tenir compte de la charge fiscale potentielle en prenant en compte des hypothèses raisonnables de réalisation des plus-values en question et de réinvestissement des prix de cession.

k) Compromis de vente (biens immobiliers)
Les compromis de vente signés de biens immobiliers ne sont pas comptabilisés. La comptabilisation des ventes de biens immobiliers n'a lieu qu'au moment où l'acte notarié de vente est signé.

l) Actes de donations
La comptabilisation des actes de donations n'a lieu qu'au moment où l'acte notarié de donation est signé. Si un tel acte contient des conditions suspensives, alors l'acte n'est

comptabilisé qu'au moment où ces conditions suspensives sont réalisées.
Les biens sont initialement enregistrés au bilan avec un coût d'acquisition équivalant à la valeur évaluée par un expert externe au moment de la donation.

m) Successions
Lorsque l'Archevêché est bénéficiaire de legs, ces legs ne sont comptabilisés qu'au moment où l'Archevêché entre en possession des biens et la succession est liquidée. Pour les successions où un notaire joue le rôle d'exécuteur testamentaire, cela est le cas lorsque l'Archevêché reçoit le décompte du notaire. Les biens sont initialement enregistrés au bilan avec un coût d'acquisition équivalant à la valeur d'évaluation ayant servi de base au calcul des droits de succession.

n) Chiffre d'affaires net
Le chiffre d'affaires net comprend les montants résultant de la vente des produits et de la prestation de services correspondant aux activités ordinaires du Groupe, déduction faite des réductions sur ventes, ainsi que de la taxe sur la valeur ajoutée et d'autres impôts directement liés au chiffre d'affaires.

Note 5 – Évolution de l'actif immobilisé

Ligne « Terrains et Constructions »
Des évaluations internes sont réalisées tous les ans, des évaluations par des externes sont réalisées au fur et à mesure. Plusieurs évaluations réalisées de 2024 à 2026 ainsi que des ventes récentes ont confirmé que les valeurs nettes par bien au bilan au 31/12/2025 sont en dessous de la valeur marché par bien.

L'Archevêché est d'avis que la valeur nette comptable des terrains et constructions au bilan au 31/12/2025 ne donne pas lieu à des corrections de valeur exceptionnelles supplémentaires en 2025.

Colonne « Acquisitions en 2025 »
Le total de 8.893.203,56 est constitué à plus de 73 % par l'entrée de trois immobilisations individuelles, deux en terrains et constructions et une en participations. Ces trois entrées ont été évaluées en 2024 et 2026. Leur valeur nette est inférieure ou égale à leur valeur évaluée.

	Valeur d'acquisition au 01.01.2025 €	Acquisitions en 2025 €	Transfert de l'exercice €	Sorties et cessions en 2025 €	Valeur d'acquisition au 31.12.2025 €	Corrections de valeur au 01.01.2025 €	Dotations et reprises de l'exercice €	Sorties et cessions de l'exercice €	Corrections de valeur au 31.12.2025 €	Valeur nette au 31.12.2025 €
Immobilisations incorporelles										
Concessions, brevets,licences, marques ainsi que droits et valeurs similaires s'ils ont été										
- acquis à titre onéreux	532.038,34	0,00	0,00	0,00	532.038,34	212.952,12	16.088,31	0,00	229.040,43	302.997,91
- crées par l'entreprise elle-même	427.931,97	3.591,25	15.962,60	0,00	447.485,82	152.556,78	45.009,78	0,00	197.566,56	249.919,26
Mali de fusion activé (part amortissable)	466.028,48	- 0,63	0,00	0,00	466.027,85	466.027,85	0,63	- 0,63	466.027,85	0,00
Acomptes versés et immobilisations incorporelles en cours	18.353,45	0,00	- 15.962,60	- 2.390,85	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	1.444.352,24	**3.590,62**	**0,00**	**- 2.390,85**	**1.445.552,01**	**831.536,75**	**61.098,72**	**- 0,63**	**892.634,84**	**552.917,17**
Immobilisations corporelles										
Terrains et constructions	186.647.991,64	3.273.216,99	749.432,25	- 1.210.331,71	189.460.309,17	75.113.843,32	1.787.430,30	981,81	76.902.255,43	112.558.053,74
Autres installat., outillage et mobilier	1.030.832,79	122.028,88	0,00	- 33.726,90	1.119.134,77	723.683,12	104.431,66	- 20.407,58	807.707,20	311.427,57
Acomptes versés et immobilisations corporelles en cours	13.213.563,00	1.844.764,49	- 749.432,25	- 281.233,97	14.027.661,27	0,00	0,00	0,00	0,00	14.027.661,27
	200.892.387,43	**5.240.010,36**	**0,00**	**- 1.525.292,58**	**204.607.105,21**	**75.837.526,44**	**1.891.861,96**	**- 19.425,77**	**77.709.962,63**	**126.897.142,58**
Immobilisations financières										
Parts dans des entreprises liées	6.000.001,00	3.649.602,58	0,00	0,00	9.649.603,58	0,00	0,00	0,00	0,00	9.649.603,58
Autres prêts	3.404.277,00	0,00	0,00	0,00	3.404.277,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3.404.277,00
	9.404.278,00	**3.649.602,58**	**0,00**	**0,00**	**13.053.880,58**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**13.053.880,58**
TOTAL	**211.741.017,67**	**8.893.203,56**	**0,00**	**- 1.527.683,43**	**219.106.537,80**	**76.669.063,19**	**1.952.960,68**	**- 19.426,40**	**78.602.597,47**	**140.503.940,33**

Note 6 – Parts dans les entreprises liées

Comme indiqué à la note 2, la société suivante n'a pas été intégrée dans le périmètre de consolidation au 31 décembre 2025 :

Parts dans des entreprises liées	Siège	Date de clôture	Pourcentage détenu	Capitaux propres * en EUR	Résultat de l'exercice en EUR	Valeur comptable au 31.12.2025
Simon Pierre SA **	Luxembourg	31.12.2025	100 %	6.175.408,89	87.810,79	6.000.001,00
Centre Catholique Culturel et Educatif de la Communauté Italienne S.A.**	Luxembourg	31.12.2025	99,919 %	95.029,57	- 2 .841,19	3.649.602,58

* y compris résultat de l'exercice
** chiffres non audités

L'Archevêché a accordé un prêt à une entité juridique amie pour un montant d'EUR 3.400.000. Le remboursement de ce prêt au terme est prévu fin 2029. Le prêt est garanti par un mandat hypothécaire de deuxième rang sur un bâtiment et un terrain.

Au 31 décembre 2025, aucun indicateur de perte de valeur durable n'est identifié.

Note 7 – Valeurs mobilières

Les titres correspondent aux caractéristiques énoncées au premier paragraphe du point 4.2e).
Au 31 décembre 2025 aucune correction de valeur n'a été enregistrée pour les valeurs mobilières.

Note 8 – Fonds propres

8.1 Fonds propres initiaux

Les fonds propres initiaux s'élèvent au 31 décembre 2025 à la somme d'EUR 25.571.398,75. Ce montant provient de fonds propres historiques et de dons et legs

8.2 Autres réserves non disponibles

En vertu de l'article 54-6 LIR, certaines plus-values réalisées par des sociétés de l'Archevêché sur des ventes d'actifs lors d'exercices antérieurs ont été immunisées.

Note 9 – Autres provisions

Ce poste comprend des provisions pour charges d'exploitation et pour congés non pris ainsi que des subventions aux besoins financiers d'une association. Par rapport au 31 décembre 2024 ce poste a augmenté d'EUR 241.276,22.

Note 10 – Fonds dédiés

Ce poste reprend des éléments de l'actif reçus essentiellement par legs ou donations et dédiés au sens de la note 4.2 h).

Afin d'assurer la transparence sur les fonds reçus de tiers et de respecter la volonté légitime des légataires ou donateurs, l'Archevêché a opté en 2013 pour l'inscription de ces fonds dédiés sous une rubrique séparée du passif du bilan.

Les actifs correspondant à ces fonds dédiés sont composés de biens immobiliers, de fonds reçus et de valeurs mobilières destinés à être affectés à certaines activités effectuées par l'Archevêché ou auxquelles celui-ci collabore.

Le poste s'élève au 31 décembre 2025 à EUR 6.036.784,10 (2024 : 6.510.718,56) et est représenté à concurrence d'EUR 4.023.771,23 par des éléments de l'actif destinés à MISSIO Luxembourg, à concurrence d'EUR 587.470,19 par des fonds dédiés à la « doctrine sociale de l'église catholique » et à concurrence d'EUR 190.158,03 par des fonds dédiés aux « archives diocésaines » ainsi que divers autres fonds dédiés.

MISSIO Luxembourg regroupe en particulier trois Œuvres Missionnaires (Œuvre de la Propagation de la Foi, Prêtres pour le Tiers-Monde, Enfance Missionnaire) qui, comme leurs pendants à l'étranger, sont des Œuvres Pontificales Missionnaires et dépendent ainsi directement du Saint-Siège.

En raison de cette mission diocésaine et du fait qu'à Luxembourg MISSIO n'a pas de personnalité juridique séparée de celle de l'Archevêché, l'Archevêché renseigne les avoirs correspondant au patrimoine lié à Missio Luxembourg dans ses comptes à l'actif du bilan aux rubriques appropriées et un montant équivalent sous la rubrique du passif « fonds dédiés ».

Les responsables directs de MISSIO Luxembourg sont responsables et comptables de l'utilisation et de la gestion de ces fonds.

Ci-après pour les différentes lignes concernées de l'actif du bilan le montant des fonds dédiés compris dans cette ligne :

ACTIFS	31/12/2025	dont Fonds dédiés
Immobilisations corporelles	126.878.142,58	697306,71
Autres créances	2.743.825,07	884.280,00
Valeurs mobilières	9.177.278,60	875.690,90
Avoirs en Banques	25.269.962,12	3.579.507,10
Total	**164.088.208,37**	**6.036.784,10**

Note 11 – Dettes

11.1 Dettes envers des entreprises liées
Au 31 décembre 2025, ce poste contient, pour une durée résiduelle supérieure à un an, un placement de trésorerie de la filiale Simon Pierre SA, non consolidée.

11.2 Autres dettes
Sur un total d'EUR 9.432.469,23 les autres dettes reprennent à concurrence d'EUR 2.425.259,47 des prêts reçus de la part d'un organisme poursuivant des activités diverses dans l'esprit de l'Archevêché (2024 : EUR 2.425.259,47) et à hauteur d'EUR 4.007.160 de placements de trésorerie réalisés par une entité juridique proche de l'Archevêché (2024 : EUR 3.563.760).

11.3 Impôts différés
Les impôts différés résultent essentiellement de l'évaluation, au moment des différentes réorganisations des sociétés de l'Archevêché, des terrains et constructions auxquels une partie des écarts de consolidation et du mali de fusion ont été affectés (voir note 3.1).

Les impôts différés ont été calculés en appliquant le taux en vigueur en 2026. Ce montant sera ajusté au cours des années suivantes en fonction de l'évolution du taux officiel.

Note 12 – Comptes de régularisation passif

Les comptes de régularisation sont composés entre autres de loyers payés d'avance.

Note 13 – Chiffre d'affaires net

La ventilation du chiffre d'affaires par catégorie d'activité et de marché géographiques est omise parce qu'elle est susceptible de porter préjudice au Groupe.

Note 14 – Autres produits d'exploitation

Ce poste comprend pour un montant d'EUR 2.414.378,53 la plus-value réalisée lors de la cession de plusieurs terrains après la reprise des fonds dédiés qui y étaient liés, ainsi que le don manuel des actions de la société Centre Catholique Culturel et Educatif de la Communauté Italienne S.A. évalués à EUR 3.649.602,58.

Note 15 – Personnel employé par le Groupe Archevêché pour ses activités pastorales et économiques

L'effectif moyen, hors ministres du culte (150 au 31 décembre 2025) et catéchètes (23 au 31 décembre 2025), employé au cours de l'exercice, ventilé par catégories s'élève à :

	2025	2024
À plein temps	61	54
À temps partiel	25	27
Total	**86**	**81**

Note 16 – Produits provenant de participations

En 2025, le Groupe a perçu à la suite d'un recours administratif le remboursement de la totalité du précompte mobilier retenu à la source sur des dividendes en 2021, 2022 et 2023.

Note 17 – Reprise sur impôts différés

Chaque année les impôts différés sont ajustés à la suite de l'amortissement de la réévaluation affectée aux bâtiments et recalculés en fonction du taux d'imposition en vigueur l'année suivante.

Note 18 - Rémunérations allouées au titre de l'exercice aux membres des différents organes diocésains, aux membres des Conseils d'administration et engagements en matière de pension à l'égard des anciens membres de ces organes

L'Archevêché de Luxembourg n'a pas accordé de rémunération aux membres des différents organes diocésains au titre de leur fonction ni pris d'engagement en matière de pension, de retraite à l'égard des anciens membres de ces organes. Les rémunérations allouées aux membres des Conseils d'administration des autres sociétés du Groupe au titre de leurs fonctions s'élèvent à EUR 120.000 (2024 : EUR 140.000).

Note 19 – Avances et crédits accordés aux membres des différents organes diocésains, aux membres des autres organes d'administration et de surveillance

Le Groupe n'a pas accordé des avances ou crédits aux membres des différents organes diocésains et aux membres des Conseils d'administration ni pris d'engagements pour leur compte au titre de garantie.

Note 20 – Engagements hors bilan

En date du 31 décembre 2025, le Groupe a en vigueur des contrats de leasing pour voitures pour lesquels un engagement d'environ EUR 16.000 existe à la clôture de l'exercice et des engagements sur contrats de bail d'environ EUR 135.400.

Le Groupe a contracté une hypothèque de premier rang sur un bien immobilier situé au Luxembourg, d'un montant d'EUR 30 millions.

Au cours de l'exercice 2025, le Groupe a souscrit une garantie bancaire d'un montant d'EUR 2.066.110,61 pour garantir la bonne exécution des travaux d'infrastructure relatifs à un plan d'aménagement particulier sis à Luxembourg.

Note 21 - Événements postérieurs à la clôture

Il n'y a pas eu d'évènement postérieur à la clôture.

Note 22 - Organes de l'Archevêché responsables de la gestion financière et de l'établissement des comptes annuels

L'administration financière de l'Archevêché est faite par l'Économe général sous l'autorité de l'Archevêque, respectivement du Vicaire général pour les matières de sa compétence. Le Conseil pour les affaires économiques (CAE) établit, selon les indications de l'Archevêque, le Budget des recettes et dépenses de chaque exercice (Canon 493).

Le CAE est un organe consultatif qui doit être constitué, tout comme le Collège des Consulteurs (Chapitre Cathédral, cf le Canon 492 ci-dessous).

Par le biais de l'obligation de l'Archevêque d'entendre son avis (« consilium » ou « consensus ») sur certains sujets, il participe, comme le Chapitre Cathédral par le même biais, à la formation de la volonté (« Willensbildung ») interne sur ces sujets. Ces sujets sont, outre les comptes annuels, surtout des actes d'administration extraordinaires définis en tant que tels par l'Archevêque sur base du canon 1277.

Concernant les comptes annuels de l'Archevêché :

L'Econome général prépare les comptes annuels de l'exercice et les présente sous forme d'un rapport au Vicaire Général en charge des biens temporels qui individuellement peut représenter l'Archevêché (loi du 30 avril 1981). En accord avec l'Econome général, le Vicaire Général en charge des biens temporels décide de l'arrêt des comptes annuels.

L'Archevêque soumet les comptes arrêtés, ensemble avec le rapport de l'Econome général et avec le rapport du Réviseur d'entreprises, pour examen et avis au CAE. Si le CAE rend un avis positif («consensus ») sur ces comptes, les comptes annuels sont clôturés.

Ci-joint quelques articles extraits du Code de Droit Canonique (C.I.C.) qui traitent des fonctions du CAE et de l'Econome général :

Canon 492 :

1. Dans chaque diocèse sera constitué le Conseil pour les affaires économiques que préside l'Évêque diocésain lui-même ou son délégué ; il sera composé d'au moins trois fidèles nommés par l'Évêque, vraiment compétents dans les affaires économiques comme en droit civil, et remarquables par leur probité.
2. Les membres du Conseil pour les affaires économiques seront nommés pour cinq ans, mais ce temps écoulé, ils peuvent être reconduits pour d'autres périodes de 5 ans.
3. Sont exclues du Conseil pour les affaires économiques les personnes apparentées à l'Évêque jusqu'au quatrième degré de consanguinité ou d'affinité.

Canon 493 :

Outre les fonctions qui lui sont confiées au livre V sur les biens temporels de l'Église, il revient au Conseil pour les affaires économiques de préparer chaque année, selon les indications de l'Évêque diocésain, le budget des recettes et des dépenses à prévoir pour le gouvernement du diocèse tout entier pour l'année à venir, ainsi que d'approuver les comptes des recettes et des dépenses pour l'année écoulée.

Canon 494 :

1. Dans chaque diocèse, l'Évêque, après avoir entendu le collège des consulteurs et le Conseil pour les affaires économiques, nommera un Économe vraiment compétent dans le domaine économique et remarquable par sa probité.
2. L'Économe général sera nommé pour cinq ans, mais ce temps écoulé, il peut l'être de nouveau pour d'autres périodes de cinq ans ; durant sa charge, il ne sera pas révoqué sauf pour une cause grave estimée telle par l'Évêque après qu'il a entendu le collège des consulteurs et le Conseil pour les affaires économiques.
3. Selon les directives définies par le Conseil pour les affaires économiques, il revient à l'Économe général d'administrer les biens du diocèse sous l'autorité de l'Évêque et de faire, à partir du fonds constitué dans le diocèse, les dépenses que l'Évêque et les autres personnes légitimement désignées par lui auront ordonnées.
4. A la fin de l'année, l'Économe général doit rendre compte des recettes et des dépenses au Conseil pour les affaires économiques.

II. Comptes annuels 2025 et notes aux comptes révisés de la Fondation Sainte-Irmine

1. Rapport d'audit
Au Conseil d'administration de la **Fondation Sainte-Irmine**

Opinion

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fondation Sainte Irmine (la « Fondation ») comprenant le bilan au 31 décembre 2025 ainsi que le compte de profits et pertes pour l'exercice clos à cette date, et les notes aux comptes annuels, incluant un résumé des principales méthodes comptables.

A notre avis, les comptes annuels ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Fondation au 31 décembre 2025 ainsi que les résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et à la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit en conformité avec la loi du 23 juillet 2016 relative à la profession de l'audit (la loi du 23 juillet 2016) et les normes internationales d'audit (ISA) telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de la loi du 23 juillet 2016 et des normes ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous sommes également indépendants de la Fondation conformément au code international de déontologie des professionnels comptables, y compris les normes internationales d'indépendance, publié par le Comité des normes internationales d'éthique pour les comptables (Code de l'IESBA) tel qu'adopté pour le Luxembourg par la CSSF ainsi qu'aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités du Conseil d'Administration pour les comptes annuels

Le Conseil d'Administration est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle des comptes annuels conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, c'est au Conseil d'Administration qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'Administration a l'intention de liquider la Fondation ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Responsabilités du réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport du réviseur d'entreprises agréé contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Fondation ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'Administration, de même que les informations y afférentes fournies par ce dernier ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'Administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Cependant, des événements ou situations futurs pourraient amener la Fondation à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des comptes annuels, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les comptes annuels représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables du gouvernement d'entreprise notamment l'étendue et le calendrier prévu des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

PKF Audit & Conseil

PKF Audit & Conseil Sàrl
Cabinet de révision agréé - RC B222994
76, avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg +352 28 80 12

PKF Audit & Conseil is a member of PKF Global, the network of member firms of PKF International Limited, each of which is a separate and independent legal entity and does not accept any responsibility or liability for the actions or inactions of any individual member or correspondent firm(s).

Luxembourg, le 19 juin 2026

PKF Audit & Conseil Sàrl
Cabinet de révision agréé

Jean Medernach

2. Fondation Sainte-Irmine – Comptes 2025

Fondation Sainte-Irmine
Bilan au 31 décembre 2025 exprimé en EUR

	Notes	2025	2024
ACTIF			
Immobilisations financières		360.000,00	360.000,00
Autres créances	3	4.012.400,00	3.543.760,00
Valeurs mobilières	4	3.812.725,00	2.994.549,39
Avoirs en banques, avoirs en comptes de chèques		856.650,58	1.495.868,58
Comptes de régularisation		250,00	0,00
TOTAL DU BILAN (ACTIF)		**9.042.025,58**	**8.394.177,97**

	Notes	2025	2024
FONDS PROPRES ET PASSIF			
Fonds propres	5	527.498,95	514.641,06
Dotation initiale en fonds propres		250.000,00	250.000,00
Résultats reportés		264.641,06	230.292,01
Excédent de l'exercice		12.857,89	34.349,05
Fonds disponibles pour projets futurs	6	7.767.280,47	6.981.073,30
Dettes		746.496,16	898.463,61
Comptes de régularisation		750,00	0,00
TOTAL DU BILAN (FONDS PROPRES ET PASSIF)		**9.042.025,58**	**8.394.177,97**

Fondation Sainte-Irmine
Compte de profits et pertes au 31 décembre 2025 exprimé en EUR

	Notes	2025	2024
COMPTE DE PROFITS ET PERTES			
Produits d'exploitation		1.165.923,32	1.630.309,98
Dons et legs libres	6,7	114.317,88	168.315,05
Dons et legs dédiés	6	1.049.865,44	1.296.567,40
Reprise aux fonds disponibles pour projets futurs	6	1.740,00	165.427,53
Autres produits d'exploitation		3.300,64	4.163,58
Produits divers		3.300,64	4.163,58
Autres intérêts et autres produits financiers		166.186,28	147.365,93
Autres intérêts et produits financiers		166.186,28	147.365,93
Autres charges externes		- 991.742,04	- 1.415.812,80
Projets réalisés	6	- 951.981,41	- 1.378.202,80
Autres charges externes		- 39.760,63	- 37.610,00
Autres charges d'exploitation		- 330.810,31	- 331.677,64
Dotation aux fonds disponibles pour projets futurs	6	- 330.810,31	- 331.677,64
EXCÉDENT DE L'EXERCICE		**12.857,89**	**34.349,05**

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes annuels

Composition du Conseil d'Administration au 31 décembre 2025
Son Éminence Mgr Jean-Claude Cardinal Hollerich – Président
Son Excellence Mgr Leo Wagener, Évêque auxiliaire – Président exécutif
Monsieur Christian Descoups, Administrateur
Monsieur Guy Schleder, Administrateur
Monsieur Marc Wagener, Administrateur

Monsieur Roger Nilles, Secrétaire général

3. Annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2025

Note 1 – Généralités

La Fondation Sainte-Irmine (la Fondation) a été constituée sous forme d'un établissement d'utilité publique pour une durée indéterminée en date du 9 novembre 2012.

Elle a été reconnue d'utilité publique et désignée organisme pouvant recevoir des dons fiscalement déductibles dans le chef des donateurs.

Le siège social de la Fondation est établi au 4, rue Génistre à L-1623 Luxembourg.

La Fondation a pour objet de promouvoir le développement pastoral de l'Église catholique à Luxembourg, notamment par la subvention de projets, l'aide et l'assistance morale ou matérielle d'établissements, associations et œuvres et personnes poursuivant un objet similaire au sien.

La Fondation pourra collaborer au plan national et international avec d'autres organismes poursuivant un but similaire.

Dans ce contexte elle peut effectuer toutes les opérations généralement quelconques susceptibles de contribuer à réaliser ou à faciliter l'accomplissement de son objet.

La Fondation a procédé, le 7 février 2024, à la mise à jour de ses statuts en conformité avec la loi du 7 août 2023. Ainsi, pour l'exercice comptable clos au 31 décembre 2025 elle reste régie par la loi du 21 avril 1928 sur les Associations et Fondations sans but lucratif, telle qu'elle a été modifiée.

L'exercice social coïncide avec l'année civile.

Note 2 – Principes, règles et méthodes d'évaluation

Les comptes annuels de la Fondation ont été préparés conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur au Luxembourg selon la méthode du coût historique.

Les politiques comptables et les principes d'évaluation sont, en dehors des règles imposées par la loi modifiée du 19 décembre 2002, déterminés et mis en place par le Conseil d'Administration.

La préparation des comptes annuels implique le recours à un certain nombre d'estimations comptables déterminantes. Elle impose aussi au Conseil d'Administration d'exercer son jugement dans l'application des principes comptables. Tout changement dans les hypothèses peut avoir des répercussions significatives sur les comptes annuels de la période durant laquelle ces hypothèses ont changé. Le Conseil d' Administration estime que les hypothèses sous-jacentes sont adéquates et que les comptes annuels donnent ainsi une image fidèle de la situation financière et des résultats de la Fondation.

La Fondation fait des estimations et hypothèses qui ont une incidence sur les montants repris à l'actif et au passif au cours de la période suivante. Les estimations et les jugements sont évalués de façon continue et se basent sur l'expérience passée et d'autres facteurs, dont des anticipations d'évènements futurs jugés raisonnables dans ces circonstances.

Les principales règles d'évaluation utilisées par la Fondation sont les suivantes :

2.1 Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont évaluées au coût d'acquisition historique, qui comprend les frais accessoires.

En cas de dépréciation qui, de l'avis du Conseil d' Administration, revêt un caractère durable, ces immobilisations financières font l'objet d'une correction de valeur afin de leur donner la valeur inférieure qui est à leur attribuer à la date de clôture du bilan. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui ont motivées leur constitution ont cessé d'exister.

2.2 Valeurs mobilières

Pour des raisons d'harmonisation des méthodes, un changement de méthode comptable de valorisation des valeurs mobilières est appliqué au premier janvier 2025. Les chiffres des exercices antérieurs n'ont pas été retraités et ne sont donc pas comparables à ceux de l'exercice 2025.

Les valeurs mobilières sont évaluées à leur valeur de marché. La valeur de marché correspond au dernier rapport ou extrait de compte remis par l'organisme de placement.

La variation de la juste valeur des valeurs mobilières est enregistrée au compte de profits et pertes. La variation de juste valeur de valeurs mobilières liées à des fonds dédiés est portée au compte correspondant dans la rubrique de fonds dédiés.

Par exception, les valeurs mobilières pour lesquelles la Fondation s'engagerait à ne pas les vendre avant la date de leur remboursement par l'émetteur et dont le capital est garanti par l'émetteur à la date de leur remboursement, sont évaluées au montant du capital garanti augmenté des intérêts courus.

2.3 Créances

Les créances sont inscrites au bilan à leur valeur nominale. Elles font l'objet de corrections de valeur lorsque leur recouvrement est partiellement ou entièrement compromis. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues, si les raisons qui ont motivé leur constitution, ont cessé d'exister.

2.4 Fonds propres

Les fonds propres sont composés de fonds associatifs et d'autres réserves.

Les fonds propres peuvent être mouvementés par :
- l'affectation du résultat de l'exercice,
- la dotation suite à des dons et legs libres,
- des prélèvements pour couvrir des pertes de l'exercice,
- ou des prélèvements divers sur décision du Conseil d'Administration.

2.5 Dettes

Les dettes sont inscrites au passif à leur valeur de remboursement.

2.6 Produits d'exploitation

Les revenus de la Fondation (produits d'exploitation) sont constitués de fonds reçus sous forme de dons et legs (libres ou dédiés) en vue de réaliser des projets en relation avec l'objet social de la Fondation.

Les « dons et legs libres » constituent des recettes qui sont :
- soit affectées directement pendant l'année, sur décision du Conseil d' Administration, aux fonds propres. Si le Conseil d' Administration décide ensuite de financer, sur un ou plusieurs exercices, un projet avec ces fonds propres, une reprise des fonds propres est faite à concurrence du montant du projet à financer et est reclassée sous le poste« fonds disponibles pour projets futurs »,
- soit incluses dans le résultat de l'exercice.

Les dons et legs dédiés à un projet précis par le donateur ne sont pas à la libre disposition de la Fondation. Ils s'ajoutent aux produits d'exploitation « dons et legs dédiés » de la Fondation. La partie des dons de l'année qui n'a pas été allouée pendant la même année à la réalisation du projet en question est ensuite, à la clôture, via l'enregistrement de la dotation en autres charges d'exploitation et au poste « Fonds disponibles pour projets futurs » du passif, reconnue comme projet spécifique à réaliser.

2.7 Successions

Lorsque la Fondation est bénéficiaire de legs, ces legs ne sont comptabilisés qu'au moment où la Fondation entre en possession des biens et la succession est liquidée. Pour les successions où le notaire joue le rôle d'exécuteur testamentaire, cela est le cas lorsque la Fondation reçoit le décompte du notaire. Les biens sont enregistrés au bilan à la valeur d'évaluation ayant servi de base au calcul des droits de succession.

Note 3 – Autres créances

Les autres créances s'élèvent au 31 décembre 2025 à EUR 4.012.400,00. Il s'agit de créances sur un organisme proche et qui est rémunéré par des intérêts, et pour lesquelles des intérêts courus sont calculés et comptabilisés.

Note 4 – Valeurs mobilières

Les caractéristiques des valeurs mobilières correspondent à celles énoncées au point 2.2. En 2025, aucune variation de juste valeur n'est comptabilisée au compte de profits et pertes pour aucune valeur mobilière, la totalité de la variation de juste valeur est affectée au poste de fonds dédiés.

Note 5 – Fonds propres

Le montant des fonds propres tels que repris au bilan de la Fondation au 31 décembre 2025 est composé de la dotation initiale de EUR 250.000,00 faite par l'Archevêché lors de la constitution de la Fondation, du résultat reporté de EUR 264.641,06 et de l'excédent de l'exercice de EUR 12.857,89.

Note 6 – Fonds disponibles pour projets futurs

Les mouvements sur le poste « fonds disponibles pour projets futurs » au cours de l'exercice sont les suivants :

	EUR	EUR
Fonds disponibles pour projets futurs au 1er janvier 2025		**6.981.073,30**
Fonds collectés durant l'exercice (dons dédiés)	1.049.865,44	
Autres produits et dons collectés durant l'exercice	271.811,28	
Réévaluation à la juste valeur de valeurs mobilières (voir note 2.2)	518.175,61	
Fonds utilisés pour des projets durant l'exercice (projets réalisés)	- 951.981,41	
		887.870,92
Dépenses sur le patrimoine d'affectation de la Congrégation religieuse	- 101.663,75	
		- 101.663,75
Fonds disponibles pour projets futurs au 31 décembre 2025		**7.767.280,47**

Les « Fonds disponibles pour projets futurs » contiennent les dons dédiés aux projets de la Fondation reçus en 2025, non encore utilisés pour les projets et repris au passif du bilan. Les fonds collectés ainsi que les dépenses pour projets réalisés sont comptabilisés dans le compte de profits et pertes. En fin d'année, la dotation nette aux fonds disponibles pour projets futurs reprend le solde des fonds collectés et des dépenses correspondantes.

Au cours de l'exercice 2025, les projets suivants ont été financés par des dons dédiés : Sauvegarde du patrimoine religieux et culturel de l'Église catholique, Soutien à la formation des futurs prêtres, Centre spirituel du Cents, Missio : Prêtres pour le Tiers Monde, Projet diocésain « Reech eng Hand », Solidarité pèlerinages - Fonds des malades, Retransmission messes dominicales et Octave, Kierchefong, Europa Scouten, Enfance Missionaire, Adveniat, Scuola Materna Cattolica, Soutien à l'ACFL, Missio : propagation de la Foi, Maison Iñigo, Formation des frères Verbum Spei, Luxembourg School of Religion and Society, Bibles en prison, Saxum Lëtzebuerg, rénovation de la chapelle du Glacis, mise en valeur de la Cathédrale, Jubilé marial, Thaïlande 2025, aide humanitaire OESSH, Cambodge/Vietnam 2026, et bourse universitaire Harambee.

Pour l'exercice 2025, les décaissements liés à la donation en 2023 d'une congrégation religieuse se sont élevés à EUR 101.663,75.

Note 7 – Dons et legs libres

En 2025, la collecte des « dons et legs libres » a servi à couvrir les frais généraux de l'exercice, et a été affectée pour un total de EUR 65.000 ainsi : au soutien de la Communauté Obra de Maria (EUR 40.000,00), au projet« Cambodge/Vietnam 2026 » (EUR 10.000,00), au soutien à la formation des futurs prêtres (EUR 7.500,00), et au Fonds d'avenir de l'Archidiocèse de Luxembourg (EUR 7.500,00). Le résultat de l'exercice sera affecté aux résultats reportés.

Note 8 – Personnel

Au cours de l'année 2025, la Fondation n'a pas occupé de personnel. Le travail de la Fondation a été réalisé par le secrétaire du Conseil d'Administration avec l'appui direct des membres du Conseil d'Administration en collaboration avec l'administration de l'Archevêché, et ce de manière à minimiser les dépenses administratives.

Note 9 – Engagement hors bilan

La Fondation n'a pas d'engagement hors bilan à la clôture de l'exercice, autre que l'engagement lié au patrimoine d'affectation décrit dans la note 6.

Note 10 – Événements postérieurs à la clôture

Il n'y a pas eu d'événements postérieurs à la clôture.

Mentions éditoriales

Éditeur :
Archevêché de Luxembourg
4, rue Génistre
B. P. 419
L-2014 Luxembourg
archeveche@cathol.lu

Coordination générale :
Service Communication & Presse de l'Archevêché de Luxembourg

Crédits photographiques :
© Archevêché de Luxembourg, sauf mention contraire
Photo de couverture : Bodo Bost
Photo p. 20 : Luca Marciano, Archevêché Malines-Bruxelles / Aartsbisdom Mechelen-Brussel

© Archevêché de Luxembourg, 2026

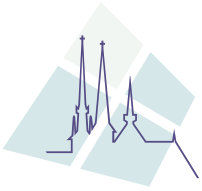

ÉGLISE CATHOLIQUE
À LUXEMBOURG

www.cathol.lu